ISSN 1662 – 4599

18 mai 2015
14e année
N° 13

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Fin de la guerre 1945: l'«Aide suisse» est omniprésente dans l'Europe en détresse

Extrait d'un manuel d'histoire bernois de 1954, respectant la vérité, à l'usage des écoles secondaires

par Peter Küpfer, docteur ès lettres et enseignant

Le 8 mai 1945 fut la journée de la capitulation allemande. Nous ne savons pas où partout dans le monde le son des cloches retentit à cette occasion. Mais nous savons que les cloches de toutes les églises suisses sonnèrent pendant ce jour mémorable.

Ce fait historique est sérieusement ancré dans notre mémoire collective grâce aux historiens honnêtes qui en ont fait état dans leurs ouvrages, comme c'est la cas, par exemple, dans le livre de l'historien suisse *Arnold Jaggi*, intitulé *«Von der Gründung der Eidgenossenschaft bis zum Ende des Zweiten Weltkrieges»* [De la création de la Confédération suisse à la fin de la Seconde Guerre mondiale]. Il s'agit d'une réédition partielle en un volume de sa «Welt- und Schweizergeschichte» [*Histoire du monde et de la Suisse]* que l'historien bernois a retravaillé et publié en 1954 à l'usage des écoles secondaires bernoises[1]. A l'époque, on exigeait des élèves suisses du niveau secondaire de larges connaissances historiques sur le monde et leur pays. L'auteur s'en explique dans son avant-propos: «Tant l'individu que la nation toute entière doivent réfléchir, de temps en temps, dans les heures décisives de leur vie, à des questions telles que «Qui suis-je? D'où est-ce que je viens? Où aller et que dois-je faire? […] Plus les individus sont capables de consulter l'histoire, plus la population se montrera prête à affronter les heures de l'épreuve.» Et l'auteur de conclure par une phrase que les jeunes historiens suisses de la dernière génération, ne connaissant de telles situations d'épreuve nationale que par ouï-dire, ne devraient pas oublier: «Espérons que le fait de se pencher de façon impartiale sur les détails de son histoire contribuera à aiguiser le sens pour la vérité et les liens intérieurs cachés.»

Pour davantage de vérité historique

70 ans en arrière, notre population était, elle aussi, confrontée à une grave épreuve. Au cours de ces années difficiles, également pour les habitants de notre pays, s'est-elle uniquement occupée des besoins de la Suisse et des Suisses, ne s'est-elle occupée que d'elle-même, de sa survie et de son propre profit – comme certains jeunes historiens ne se fatiguent pas d'insinuer en public, avec le soutien bruyant des médias?

Il suffit de lire quelques pages du livre d'*Arnold Jaggi* sur ces années de guerre pour nous détromper. Avec de vives paroles, *Jaggi* nous rappelle l'œuvre du juriste suisse *Max Huber,* reconnu au niveau international. Max Huber était professeur de droit international à l'Université de Zurich et neuf ans durant, président de la *Cour pénale internationale* de La Haye. Pendant la Seconde Guerre mondiale, *Huber* a tout fait, dans sa qualité de président du *Comité internationale de la Croix-Rouge,* pour lutter contre le malheur et pour atténuer les souffrances. Dans les premières années après la fin de la guerre, c'était surtout grâce à la Croix-Rouge et ses collaborateurs que tant de prisonniers de guerre et de disparus purent retrouver les foyers de leurs familles après de longues années de souffrance.

A la fin de son livre, Jaggi consacre tout un chapitre impressionnant à l'«Aide suisse». Elle œuvra partout en Europe de manière bénéfique, déjà longtemps avant le 8 mai 1945, avec l'aide et le soutien de toute la population suisse.

«De l'Aide suisse»

«Le 8 mai 1945, les cloches résonnèrent dans toute la Suisse, répandant ainsi la nouvelle que les tueries en Europe étaient terminées. A l'instar d'autres peuples, les Suisses aussi furent extrêmement soulagés.

Avant la capitulation allemande, ils avaient déjà pris la décision, en réponse au fait miraculeux d'avoir été épargné de la guerre, de soutenir les miséreux dans d'autres pays d'Europe. En décembre 1944, les deux Chambres du Parlement décidèrent à l'unanimité, que la Confédération débloquerait à cette fin, 100 millions de francs pour financer l'«Aide suisse». Plus tard, quand il s'avéra que la détresse était toujours immense, l'Assemblée fédérale accorda plusieurs fois de nouveaux montants. En tout, la Confédération suisse débloqua 153 millions en faveur de cette œuvre humanitaire. A cela s'ajoutèrent les contributions privées des citoyennes et des citoyens ce qui résulta à la somme totale de 206 millions de francs de contributions de la part de l'Etat et du peuple.

C'était une somme énorme pour notre petit pays. Mais en comparaison avec l'immense détresse, c'était peu. C'est pourquoi les Suisses impliqués dans la réalisation de cette œuvre cherchèrent les moyens les plus intelligents et les plus efficaces pour venir en aide. En mars 1946 par exemple, ils expédièrent par train plusieurs wagons remplis de plants de pommes de terre et deux wagons de semences de légumes en Styrie pour participer au plan de cultures en cours. A d'autres destinations, ils envoyèrent des charrues, des herses, des engrais et des produits pour combattre les organismes nuisibles. Dans les régions où il n'y avait pratiquement plus d'outils agricoles, des mécaniciens et des agriculteurs suisses vinrent avec de grandes automobiles de réparation et plusieurs tracteurs efficaces. Ils les répartirent dans divers villages et labourèrent les champs de tôt le matin à tard le soir. Là, où la détresse était la plus grande, ils continuèrent même à labourer pendant la nuit, à la lumières des phares.

Pour les localités détruites, l'Aide suisse fournit avant tout des outils, du verre, du carton bitumé et des plaques d'ardoise. De temps en temps, elle envoya également des artisans pour reconstruire d'abord les habitations les plus faciles à réparer.

L'Aide suisse expédia environ mille baraques à l'étranger. En partie, on les utilisa comme habitations, écoles, jardins d'enfants ou hôpitaux d'urgence. Dans les régions de guerre, la plupart des hôpitaux étaient détruits, pillés ou inutilisables. A certains endroits, des médecins suisses travaillèrent dans des hôpitaux rétablis avec des instruments, des appareils, des gazes stériles et des médicaments provenant également de notre pays.

Finalement, notre pays accueillit environ 6200 adultes souffrant de maladies pulmonaires ainsi que 6950 enfants menacés par la tuberculose. Toutes ces personnes furent hébergées dans des sanatoriums, des hôtels ou des maisons privées à Arosa, Davos, Leysin, Adelboden, Wengen, Beatenberg et Pontresina.

Au début, l'Aide suisse fournissait des vêtements de confection pour remédier à la plus grande pénurie. Plus tard, elle expédia des aiguilles à coudre, des ciseaux, des machines à coudre, du fil et des tissus, et établit des ateliers de couture dans les villes. Bientôt il y eut des centaines de jeunes filles du pays travaillant avec des Suissesses. Naturellement, les repas étaient également de toute première importance.

Pour préserver un million d'enfants de la famine pendant six semaines, la Confédération suisse débloqua en 1946 un nouveau crédit. Bientôt plus de ‹2400 wagons (de trains) remplis de denrées alimentaires, atteignant une valeur de plus de 20 millions de francs›«, traversèrent nos frontières en direction des régions de famine en Allemagne, Autriche et Hongrie. La Suisse entretint également des cantines et des cuisines de soupe populaire, par exemple en Alsace et en Italie. Dans la lointaine Finlande, elle apporta du lait.

En dépit de ses moyens modestes, l'Aide suisse, a redonné courage et confiance en l'avenir à un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants en souffrance et souvent désespérés. C'était peut-être le plus important. Elle termina ses activités seulement en été 1948.

Au début de la récolte, un donateur écrivit: ‹Nous remercions le destin du privilège que nous avons d'être de ceux qui peuvent donner et non pas de ceux qui doivent recevoir.› – Il ne faut jamais plus oublier ces paroles.» •

Source: Arnold Jaggi, *Von der Gründung der Eidgenossenschaft bis zum Ende des Zweiten Weltkrieges. Aus Welt- und Schweizergeschichte. Ein Volksbuch.* Bern (Verlag Paul Haupt) 1954, p. 374s.

[1] Les écoles secondaires suisses reçoivent, dans beaucoup de cantons suisses, notamment ceux de Suisse alémanique, des élèves avec de bonnes connaissances scolaires après leur sixième année d'école primaire pour leur ouvrir, après deux ou trois ans d'enseignement, la voie de l'apprentissage d'un métier selon le système dual ou la voie du gymnase/lycée (ndt.).

La puissance de la morale

La fin de la guerre en Europe

par Jean Rodolphe de Salis

C'est avec un soulagement indescriptible que les peuples du vieux continent ont accueilli la nouvelle de la fin de la guerre. Il va de soi que cette nouvelle donna aux gens l'occasion de fêter ces journées des 8 et 9 mai 1945 dans la joie et la gratitude. Le dieu guerrier a dû enfin abdiquer après une terrible période de pleins pouvoirs et céder la place à un dieu plus clément. Pendant cinq ans et huit mois, les peuples européens furent soumis aux lois arbitraires de la guerre totale. Dans la proclamation au peuple néerlandais, la reine *Wilhelmina* déclara qu'il n'y avait «pas de mots dans notre langue», qui pourraient exprimer sa reconnaissance de savoir son peuple libéré du joug et de l'harcèlement subis. Pourquoi nous Suisses ne devrions-nous pas nous réjouir de tout cœur avec les Néerlandais? N'ont-il pas, malgré la faim, la pauvreté, toutes sortes de souffrance et le deuil des victimes de l'oppresseur impitoyable, laisser libre cours à leur joie? Les Danois et les Norvégiens, n'ont-ils pas fait de même? Le président de la Chambre basse britannique lors d'une action de grâce, n'a-t-il pas remercié Dieu de manière digne et modeste, bien entendu pas de la «victoire», mais de la délivrance des mains de l'ennemi»? Le peuple de Paris tout comme celui de Moscou, ayant subit tous les deux, mais chacun à sa manière, les privations, la terreur et l'amertume d'une longue guerre, ne se sont-ils pas abandonner à une joie festive exubérante? Qui serait donc aussi mesquin de leur en vouloir? Probablement seulement quelques cyniques blasphématoires rabâchant les derniers tubes de propagande désespérée issus de la cuisine diabolique de *Goebbels* tels que: «Réjouissez-vous de la guerre; car la paix sera terrible!» Se réjouir de la guerre signifiait, se réjouir de ce que tous les jours des milliers ou même des dizaines de milliers de soldats et de civils soient victimes de cette guerre et que des villes et villages soient réduits en cendres, que des peuples entiers se retrouvent sans défense contre les horribles oppressions, que dans les camps de concentration d'innombrables personnes endurent les tortures les plus cruelles et une mort atroce.

Il est peu probable que la majorité du peuple allemand trouve la paix plus affreuse que la guerre, même après une défaite complète. L'arrêt des bombardements dans les zones allemandes, occupées par les Alliés, fut ressenti de la population déjà avant la fin de la guerre comme soulagement. Désormais tout avait pris fin, également pour les Allemands. Le tout s'était avéré trompeur de ce qu'on leur avait fait croire et endoctriné et ils ont été leurrés par un guide vanté «unique», «génial» et «infaillible». «Nous avons tout pris en compte dès le début», fut une des affirmations les plus célèbres de *Hitler*. Donc, probablement aussi la défaite. Car, jamais une politique ne fut aussi aventureuse et irréaliste que celle qui se faisait passer pour une «politique absolument pragmatique». C'est totalement illusoire, voire utopique, de vouloir fonder une politique uniquement sur le pouvoir; car aucun pouvoir absolu, complètement amoral et rien que matériel n'a jamais duré. Il provoque des contre-courants, d'autres puissances. Seule une politique capable d'autocritique, s'apercevant de l'existence d'autres peuples, d'autres courants et d'autres idées et sachant en tenir compte, est vraiment pragmatique; les forces amorales dans le monde sont énormes, mais les forces morales peuvent, elles aussi, parfois intervenir de façon imprévisible et inattendue dans le cours de l'histoire de l'humanité.

Extrait de: J. R. von Salis. Kriegsende in Europa, mai 1945; in: J. R. von Salis. *Krieg und Frieden in Europa. Politische Schriften und Reden 1938–1988,* Zurich 1989; d'abord publié dans: *Neue Schweizerische Rundschau,* mai 1945

(Traduction *Horizons et débats*)

70 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale

La Bundeswehr doit servir la volonté du peuple

Les remises en question des réserves du Parlement sont en opposition avec les enseignements des guerres mondiales

par Karl Müller

70 ans après la capitulation sans conditions de l'armée allemande – le 8 mai envers les forces armées des Alliés occidentaux et le 9 mai envers l'Armée rouge – une Commission du Bundestag, portant le nom sans fin de «Commission destinée à vérifier et garantir les droits du Parlement lors de l'octroi d'un mandat pour des interventions à l'étranger de la Bundeswehr», en bref «Commission Rühe», selon le nom d'un ancien ministre de la Défense, doit remettre un rapport et soumettre des propositions. Il s'agit de savoir «dans quelle mesure les droits du Parlement peuvent être garantis alors que l'intégration dans l'Alliance est en marche et malgré le fait que les activités sont de plus en plus réparties», et de déterminer dans quelle mesure il faut agir «pour ajuster la loi de participation du Parlement».

Il est particulièrement grotesque que cette commission porte le nom du ministre allemand de la Défense qui s'était prononcé en 1998, en opposition au Chancelier fédéral de l'époque, en faveur d'une participation à la guerre contre la Yougoslavie qui eut lieu en parfaite violation du droit international. En 1994, il avait déjà décrit, dans une interview accordée à la revue *Der Spiegel,* quelle est la voie à prendre pour préparer les Allemands aux engagements de guerre de la Bundeswehr, non pas par un grand mais par beaucoup de petits pas («Salamitaktik»).

La Bundeswehr, un coffre d'enregistrement des décisions de l'OTAN?

M. *Rühe* a déjà souvent exprimé en public sa façon de voir le «compromis» entre les droits du Parlement et «l'intégration à l'Alliance». Le 10 septembre 2014, il s'est exprimé dans une interview accordé au «Deutschlandfunk», soit six mois après la mise en place de la Commission portant son nom, sur les «décisions accélérées» du Bundestag, donc dans un délai de 24 heures, mais également sur la nécessité d'avaliser après-coup les décisions gouvernementales. Selon M. Rühe, plus jamais ne doit arriver que le Bundestag refuse une action commune avec l'OTAN. A l'avenir, le gouvernement devra «se rendre au Parlement lorsque les décisions auront été dûment prises par l'OTAN, afin de communiquer la dépendance acceptée dans laquelle nous nous trouvons et ce qu'on attend de nous, pour ne pas paralyser les autres membres. Puis il reste au Parlement d'acquiescer la proposition.»

En fait, la Bundeswehr et les soldats allemands sont déjà lourdement impliqués dans les préparations de guerre de l'OTAN. La réalité a pris le pas sur le Président fédéral, la ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères. Les discussions publiques concernant la participation de l'Allemagne à une armée de l'UE, ainsi que les déclarations de la ministre de la Défense s'y référant – «Il est possible que nous seront tenus de modifier le droit allemand» – apparaissent comme la préparation à la «légalisation» de non-droits actuels et futurs.

> «La décision en faveur d'un contrôle parlementaire exhaustif des forces armées sur la base des prescriptions de la Loi fondamentale, reposant sur la tradition constitutionnelle allemande depuis 1918, laissent reconnaître un principe reposant sur l'organisation des Forces armées [Wehrverfassung] selon laquelle l'engagement de l'armée est soumis à l'approbation constitutionnelle et fondamentale du Bundestag.»

La ministre trouve un appui de la part d'autres membres de la Commission Rühe, tel que *Roderich Kiesewetter* de la CDU – «Les Hollandais et les Polonais seraient terriblement déçus si la participation de troupes communes à une mission qu'ils souhaitent était bloquée par le Bundestag. Dans la mesure où l'on met en place des forces armées intégrées, on doit rester crédible – tant nous-mêmes que les autres.» Niels Annen du parti socialiste déclare: «Le Bundestag doit prendre les choses au sérieux si les alliés se mettent à avoir des doutes.» Le fait que M. Kiesewetter évoque précisément la Pologne est particulièrement inquiétant. Il y a dans ce pays des forces influentes prêtes à se lancer dans une guerre contre la Russie. Soldats allemands y compris?

La Bundeswehr doit-elle obéir aux décisions du Parlement de l'UE?

En pensant au projet de l'armée de l'UE, le député Kiesewetter propose: «Lors de l'envoi de soldats allemands dans une armée européenne, on pourrait transmettre temporairement le consentement au Parlement européen.» Niels Annen ajoute aux réflexions de la ministre allemande de la Défense en ce qui concerne la modification de certaines lois: «J'estime acceptable qu'elle envisage de remettre certaines compétences du Bundestag au Parlement européen.» Les projets des députés verts *Cem Özdemir* et *Tobias Linder* vont encore plus loin. Dans leur prise de position au sujet de la construction d'une armée de l'UE, ils estiment qu'une telle armée rendrait inutile les armées nationales. Ils veulent remplacer la «réserve d'examen du Parlement» par un «contrôle» à effectuer par le Parlement européen.

Cour constitutionnelle fédérale: la Bundeswehr est l'affaire du peuple et de ses représentants

Tous ces politiciens souffrent d'un déficit de conscience juridique et historique. En 1994, la Cour constitutionnelle allemande a justifié en toute clarté la «réserve d'examen parlementaire», lors de son jugement concernant l'engagement de la Bundeswehr en Somalie en 1993 (BVerfGE 90, 286). Dans son jugement il est dit: «Les règles de la Loi fondamentale relatives aux forces armées sont conçues – à divers niveaux de leurs formulations – de façon à ne pas laisser la Bundeswehr en tant qu'instrument du pouvoir dans les seules mains de l'exécutif, mais de l'introduire en tant qu'«armée parlementaire» dans l'ordre constitutionnel démocratique de l'Etat de droit, c'est-à-dire que le Parlement garde une grande influence juridique sur le développement et l'utilisation des forces armées.»

La Cour, dans ses considérants, ne se contente pas de commenter les dispositions contenues dans la Loi fondamentale, notamment celles concernant la défense du pays qui ne peut être décidée que par une majorité des deux tiers du Bundestag et du Bundesrat [sénat, ndt.] (article 115a de la Loi fondamentale), mais aussi l'histoire du commandement des armées allemandes. La Cour cite, entre autre, le rapporteur lors de l'adoption de la modification de la Loi fondamentale visant l'introduction d'une Constitution de défense allemande: «Les décisions politiques fatidiques concernant la paix et la guerre […] doivent être prises par la représentation suprême de tout le peuple, dont le destin est en jeu, donc par le Parlement.» Et la Cour de terminer: «La décision en faveur d'un contrôle parlementaire exhaustif des forces armées sur la base des prescriptions de la Loi fondamentale, reposant sur la tradition constitutionnelle allemande depuis 1918, laissent reconnaître un principe reposant sur l'organisation des Forces armées [Wehrverfassung] selon laquelle l'engagement de l'armée est soumis à l'approbation constitutionnelle et fondamentale du Bundestag.»

> «Les décisions politiques fatidiques concernant la paix et la guerre […] doivent être prises par la représentation suprême de tout le peuple, dont le destin est en jeu, donc par le Parlement.»

La cour a laissé au législatif le soin de préciser les détails, ce qui fut pris en main 10 ans plus tard, en 2005, par une loi de participation du Parlement. Le paragraphe 1 en définit le principe dans l'alinéa 2: «L'engagement de troupes allemandes armées en dehors du territoire couvert par la Loi fondamentale [donc en dehors de l'Allemagne] doit obtenir l'aval du Bundestag.»

> «Un engagement concret des forces armées allemandes ne serait pas non plus admissible à cause du devoir de paix et de démocratie. La ‹réserve d'examen du Parlement› pour les missions à l'étranger de la Bundeswehr est à l'abri de toute intégration.»

L'UE n'a pas le droit de décider des engagements de la Bundeswehr

La cour constitutionnelle et la Loi de participation du Parlement ont défini uniquement des exceptions précises lors «de dangers imminents qui ne permettent aucun report». Il n'est cependant nulle part question d'une «intégration dans une alliance». Bien au contraire, la Loi de participation du Parlement définit même qu'en cas de «danger immédiat» ou dans n'importe quelle autre situation, le Bundestag peu décider à tout moment la cessation de l'engagement militaire allemand. Dans son verdict à propos du Traité de Lisbonne, la Cour constitutionnelle a même décidé en juin 2009 que l'organisation des forces armées et les droits parlementaires lors d'engagements de la Bundeswehr

Suite page 3

Armée et peuple

km. L'objectif d'avoir une armée se soumettant à la volonté du peuple et prenant les armes uniquement en cas d'attaque armée contre son propre pays pour le défendre est le résultat d'expériences historiques amères.

Jusqu'au début du XIXe siècle, il n'y avait dans les pays allemands que des armées de mercenaires qui servaient uniquement les princes payants ou d'autres chefs d'armée – à l'instar du bien connu *Wallenstein.* Suite à la réforme de l'armée prussienne, après la défaite contre l'armée de conscrits napoléonienne, on a bien introduit le service militaire obligatoire en Prusse, et des individus exceptionnels tel *Gerhard von Scharnhorst* ont fait preuve d'opinions nobles et de pensées courageuses parmi les officiers dirigeants. Ces réformes n'étaient cependant influencées qu'au début par la pensée démocratique. Avec la restauration de l'aristocratie après 1815, les armées de conscrits étaient soumises non plus au peuple mais uniquement à leurs princes. La lutte de 1848/49 pour la première Constitution valable pour toute l'Allemagne a en réalité échoué en partie à cause des armées princières. Et là où se manifestèrent par la suite la résistance politique, comme au landtag prussien, celle-ci fut combattue par une violation de la Constitution. Le Premier ministre prussien d'alors *Otto von Bismarck* expliqua plus tard, comment il avait pris parti en déclarant que «les députés [devraient] placer la plus grande quantité possible de fer et de sang dans les mains du roi de Prusse pour qu'il puisse la placer, selon son appréciation, dans l'un ou l'autre plateau de la balance». Il s'ensuivit trois guerres.

La Constitution de l'empire (1871–1918) déterminait que l'empereur allemand (et roi de Prusse) était le commandant en chef de l'armée. Dans les livres d'histoire, on retrouve l'état d'esprit exigé des soldats. Ainsi, *Guillaume II* fit savoir aux recrues de son régiment de la garde de Potsdam: «Vous m'avez juré la fidélité, donc vous êtes maintenant mes soldats, vous vous êtes rendus à moi corps et âme; il n'y a pour vous qu'un seul ennemi, et c'est mon ennemi. Suite aux intrigues socialistes actuelles, il pourrait être nécessaire que je vous ordonne d'abattre vos proches, vos frères, oui même vos parents – que Dieu nous en garde –, mais aussi à ce moment-là, vous devez suivre mes ordres sans broncher.» L'élitisme des officiers allemands se reflète dans un article d'un hebdomadaire militaire: «Dans aucun autre pays du monde, les officiers se trouvent à un niveau aussi élevé, ont un rang aussi élevé qu'au sein de la société humaine, une position aussi estimée et renommée qu'en Allemagne. Le fondement ancestral de l'état d'esprit des officiers est illustré par le sens dynastique, la fidélité absolue envers la personne du monarque, le patriotisme surélevé, la sauvegarde de l'existant, la défense des droits monarchiques se trouvant sous sa protection et la lutte contre les idées des sans-patrie et des ennemis du roi.»

Les tueries perpétrées à hauteur de millions lors de la Première Guerre mondiale sont suffisamment connues.

La Reichswehr dans la République de Weimar ne se sentait pas non plus responsable face à la démocratie. Ses officiers, étant en majorité originaires de l'armée de l'empereur, méprisait la démocratie et n'étaient pas prêts à défendre la jeune République contre les insurrections de droite à l'intérieur du pays. De nombreux officiers de la Reichswehr saluèrent la prise du pouvoir des nationaux-socialistes, participèrent en été 1934 aux assassinats des adversaires de *Hitler* à l'intérieur du parti et se soumirent longtemps sans broncher à la Wehrmacht de Hitler comme à sa politique d'armement et à ses ruptures de contrats.

Oui, en ce temps-là, il y avait également des officiers sincères avec des opinions nobles. Il y eut le 20 juillet 1944 et ses antécédents. Il y eut des officiers haut gradés de la Wehrmacht qui refusèrent déjà en 1938 les plans de guerre de Hitler comme l'acte manqué d'un hasardeur, étant même, pour un court laps de temps, prêts à renverser Hitler. Mais même un homme tel que *Claus Schenk Graf von Stauffenberg* est devenu, après les premiers succès de guerre de Hitler, un admirateur du «Führer» rêvant encore longtemps, bien qu'il se fût intérieurement distancié des nationaux-socialistes, de la victoire allemande dans une guerre injuste. Pas tous les officiers et certainement pas tous les soldats de la Wehrmacht étaient des criminels, néanmoins, pendant la guerre, la Wehrmacht était impliquée dans de terribles crimes.

Tout cela était connu des pères fondateurs de la Bundeswehr et de l'Organisation des Forces armées dans la Loi fondamentale allemande et doit être pris en considération. La Bundeswehr devrait être une pure armée de défense, le soldat de la Bundeswehr un citoyen en uniforme lié au peuple, la Bundeswehr une armée avec une mission et un soutien démocratiques. Mais où en est-elle actuellement – et dans quelle direction va-t-elle être dirigée?

Paix et coopération pour l'Europe entière

par le Pr Viatcheslav Dachitchev, ancien colonel d'Etat-major; Académie russe des sciences*

Viatcheslav Dachitchev (photo mad)

Le développement de l'Europe est marqué par une particularité terrible – la lutte continuelle pour l'hégémonie entre la France, l'Allemagne et la Russie ou précédemment l'Union soviétique. Un combat qui a duré des siècles, qui a dépassé les frontières de l'Europe et s'est étendu à des guerres mondiales. Il a apporté aux peuples, en périodes régulières, des souffrances, des victimes et des destructions terribles. Les Etats-Unis ont tiré de cette «confrontation européenne» d'immenses avantages géopolitiques et économiques. Elle lui a finalement permis, de prendre contrôle de l'Europe occidentale pour la positionner face à la Russie et pour précipiter les Européens dans une crise politique pré-guerrière au début du XXIe siècle. Le maintien et si besoin l'aggravation de cette «confrontation européenne» sont devenus des missions primordiales de la politique mondiale des Etats-Unis. La Grande-Bretagne a, elle aussi, exploité la collision entre les intérêts français, allemands et russes à son avantage.

> «Au XXIe siècle, il faut, pour assurer la survie, une nouvelle philosophie de paix et de coopération déclarant toute politique de prédominance contraire à la loi et créant des garanties fermes contre l'éclatement de la guerre en Europe et contre toutes les forces voulant la fomenter de l'extérieur.»

Aussitôt qu'une des trois puissances mentionnées commença à aspirer à l'hégémonie, les deux autres s'unissaient contre elle. La Russie et la Prusse entrèrent en lice contre la France napoléonienne, lorsque celle-ci commença la conquête de l'Europe. Pendant la Première Guerre mondiale, la France et la Russie unirent leurs forces contre l'Allemagne. Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique et la France luttèrent à nouveau contre le danger menaçant de l'hégémonie de l'Allemagne nazie. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'y joignirent.

Après la Seconde Guerre mondiale, le commandement *stalinien* a pris la relève en tant que porte-bannière de la politique hégémoniste. Entrainée par une attitude missionnaire communiste expansive – l'idéologie de la lutte des classes se trouvant en contradiction avec les lois de la géopolitique –, elle édifia pendant et à la suite de la guerre son contrôle sur l'Europe centrale et du sud-est en imposant aux pays de cette région le système de société soviétique. D'entrée les puissances occidentales y virent une sérieuse violation de l'équilibre des forces géopolitiques en Europe et dans le monde ainsi qu'une très sérieuse menace de leurs intérêts et de leur indépendance. C'est sur ce terrain que l'union des forces des Etats-Unis et des Etats d'Europe occidentale prospéra pour former un front commun face à l'Union soviétique. C'est avec grand plaisir que les élites américaines au pouvoir adoptèrent le rôle de garant et sauveur des Etats occidentaux face au «danger venant de l'Est». C'est ainsi que se forma une coalition antisoviétique au niveau mondial. L'Union soviétique se trouva dans une situation extrêmement difficile et vulnérable. Les Etats-Unis cependant obtinrent la possibilité d'imposer leur dominance aux pays d'Europe de l'Ouest.

La division en Europe fut bénéfique pour les Etats-Unis

Il faut cependant avouer que cela fut suscité par de mauvais calculs graves et des décisions insensées de la part des dirigeants soviétiques d'alors. Au lieu d'utiliser toutes les forces du peuple soviétique et les richesses naturelles incommensurables à l'intérieur du pays pour la consolidation et l'amélioration de la société soviétique, les dirigeants entraînèrent le pays dans un affrontement inutile, destructif et dépourvu de toutes chances de succès avec les puissances occidentales. Sans parler du fait, qu'ils créèrent les conditions permettant aux Etats-Unis de se développer en une superpuissance mondiale, à un candidat à l'hégémonie mondiale qui commença à dicter sa volonté aux pays européens. La lutte éclatant périodiquement dans le triangle France–Allemagne–Russie (ou Union soviétique), qui créa la «guerre froide» et une profonde division en Europe, profita uniquement aux Etats-Unis. Et c'est pour cette raison que deux principes devinrent partie intégrante de la doctrine de politique étrangère des Etats-Unis: «garder les Américains en Europe» («to keep Americans in»), donc garantir la dominance des Etats-Unis en Europe, et «tenir à l'écart la Russie» («to keep Russia out»), donc empêcher par tous les moyens un rapprochement et une collaboration entre la Russie et les Etats européens, notamment l'Allemagne.

La Perestroïka et les principes d'une nouvelle politique étrangère

La prise de conscience du caractère nuisible de cette impasse dans les relations internationales en Europe et la nécessité de quitter cette voie, commença au cours de la perestroïka (réformation). Celle-ci permit aux dirigeants soviétiques de reconnaître qu'il était urgent de sortir l'Union soviétique de cette confrontation dangereuse avec l'Occident. Celle-ci menaçait non seulement toute l'humanité de l'apocalypse, mais dévorait également les meilleures forces du pays et empêchait de trouver des solutions aux importantes tâches à résoudre au niveau de la politique intérieure, notamment garantir une bonne qualité de vie et un haut niveau de vie aux citoyens soviétiques.

Dès 1985, les nouveaux dirigeants soviétiques, avec *Michail Gorbatchev* en tête, prirent cette tâche en mains. Dans les années de la perestroïka, on élabora les principales bases pour la nouvelle philosophie dans la politique extérieure soviétique. Ces bases principales sont les suivantes:

- Refus et condamnation de toute politique messianique de dominance;
- fin de la confrontation Est–Ouest et de la course aux armements;
- respect du principe que dans les relations internationales doit régner la force du droit et non pas la force du plus fort;
- reconnaissance du droit de chaque peuple, de choisir sa propre voie de développement;
- démocratisation et humanisation profonde des relations internationales;
- créer un lien indissoluble entre la politique et la morale;
- transformation de la grande Europe (UE) en une Europe unie et création d'une entité qui sera à la fin un paysage juridique et culturel européen au niveau politique et économique («maison commune européenne»);
- réorganisation de l'OSCE en une organisation centrale capable d'agir en faveur de la sécurité et de la coopération entre les Etats de la nouvelle Europe;
- Suppression graduelle de la structure des blocs dans les relations internationales en Europe et interdiction de sphères d'influence et d'hégémonie sur le continent européen.

Tous ces principes caractérisèrent l'essence de la nouvelle politique étrangère socialiste. Sur la base de ces principes eut lieu l'unification pacifique de l'Allemagne, sans laquelle la «guerre froide» n'aurait pas pu être surmontée. Les pays d'Europe de l'Est ont obtenu leur indépendance. On abandonna la guerre en Afghanistan et retira les troupes soviétiques.

La Charte de Paris pour une nouvelle Europe – destinée à être oubliée par Washington

Le mémorable 21 novembre 1990 fut la cerise sur le gâteau de la politique étrangère soviétique sous Michail Gorbatchev, lorsque les représentants de tous les Etats européens signèrent une charte fondamentale internationale – la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe*. Pour la première fois dans l'histoire, on atteignit un consensus européen sur le maintien de la paix, la sécurité et la coopération entre tous les Etats européens. Cette Charte de Paris fut également signée par les Etats-Unis et le Canada. Ils ne pouvaient pas rester à l'écart de cette tentative européenne de paix et de création d'une nouvelle Europe. Sinon les Etats-Unis auraient risqué la perte de leur crédibilité. C'est pourquoi ils se sentirent forcés de faire ce pas, bien que les principes de la Charte de Paris étaient dans le fond contraires à la doctrine de la politique étrangère américaine, fondée sur la division de l'Europe et la prédominance américaine. Après le délabrement de l'Union soviétique, Washington entreprit tout son possible pour faire oublier et disparaître la Charte de Paris de l'agenda européen. Et il en fut ainsi. Ceci causa un grave préjudice à la sécurité et la coopération européennes.

L'élite dominante américaine s'est donc rendue coupable qu'un des accords internationaux les plus importants du XXe siècle ait disparu. Ce traité était l'expression de véritables intérêts vitaux pour tous les peuples européens. Sous la pression exercée par Washington, on l'oublia même dans les mass médias occidentaux. Il paraît étrange qu'après 1991 même les responsables de la politique étrangère russe ne le mention-

Suite page 4

* Viatcheslav Dachitchev, né à Moscou en 1925, est politologue et historien. Il est fils du général Ivan Fjodorovich Dachitchev (1897–1963). Il participa à la Seconde Guerre mondiale entre 1943 et 1945 dans le groupe de reconnaissance du 4e front ukrainien. De 1945 à 1949, il étudia l'histoire moderne à l'Université Lomonossov et enseigna à l'Académie militaire «M. W. Frunse». Il continua ses études jusqu'en 1953. De 1953 à 1968, il travailla comme rédacteur de divers magazines militaires. Dans les années 60, il fut entre autre maître de conférences à l'Université de Moscou. De 1972 à 1990, il dirigea le service des questions de politique étrangère à l'Institut des pays socialistes de l'Académie des sciences et de 1987 à 1989, il fut en même temps sous Gorbatchev, président du Conseil scientifique consultatif au ministère soviétique des Affaires étrangères. Jusqu'en 1990, il dirigea le département des questions de politique étrangère à l'Institut d'études économiques et politiques de l'Académie russe des sciences. Au début de la perestroïka, il fut également professeur à l'Académie diplomatique du ministère soviétique des Affaires étrangères. Il fut le conseiller de Gorbatchev en matière de politique étrangère et passe pour un pionnier de la détente entre l'Est et l'Ouest, de la réunification allemande et, de manière générale, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'économie de marché. Dans les années 90, il enseigna comme «professeur invité» à l'Université libre de Berlin (1991), aux universités de Munich (1992) et de Mannheim (1995). De 1997 à 2005, il fut membre du comité de la fondation «Marion-Dönhoff». En 1995, il eut l'honneur de recevoir le «Prix Friedrich-Joseph-Haass» pour l'«excellente contribution à l'entente russe-allemande». En 1998, il retourna en Russie et travailla jusqu'en 2006 en tant que chercheur principal pour les études géopolitiques au Centre des études économiques et politiques à l'Institut économique de l'Académie des sciences de Russie.

«La Bundeswehr doit servir …»

suite de la page 2

doivent faire partie intégrante de la Loi fondamentale et ne peuvent être transférés à l'Union européenne, du fait qu'il s'agit d'un fondement inaliénable de la démocratie allemande. Dans le jugement il est dit textuellement: «Même si l'Union européenne devait être transformée en un système régional de maintien de la paix et de sécurité collective dans le sens de l'article 24, alinéa 2 de la Loi fondamentale, un engagement concret des forces armées allemandes ne serait pas non plus admissible à cause du devoir de paix et de démocratie. La ‹réserve d'examen du Parlement› pour les missions à l'étranger de la Bundeswehr est à l'abri de toute intégration.» (BVerfGE 123, 267)

Loi fondamentale: respect du droit international et interdiction de toute guerre d'agression

70 ans après la fin de la guerre, on assiste en Allemagne à un débat sur une question fondamentale pour le pays et les Allemands: qui décide de l'avenir de l'Allemagne? Après la guerre, la Loi fondamentale avait ouvert la voie pour que l'Allemagne devienne un Etat démocratique. L'appui sur le droit international (article 25 Lf) et la punissabilité de la préparation de guerres d'agression (article 26 Lf) avaient un caractère constitutif. Quiconque connaît l'histoire sait qu'aucun des deux Etats allemands ne devint souverain lors de sa création. Mais par les décisions de Potsdam, même les vainqueurs avaient décidé que la transformation définitive de la vie politique allemande sur une base démocratique et une éventuelle participation de l'Allemagne à la vie internationale devait être préparée. Depuis lors, on s'est beaucoup appliqué et avec quelque succès, pour rendre l'Allemagne plus démocratique et pour l'amener à devenir un acteur orienté sur le droit international dans les relations internationales. Malheureusement, ces efforts ont été, à partir de 1990, remis en question, notamment par certaines élites du pouvoir allemand, qui n'exigent pas davantage de démocratie pour l'Allemagne, estimant que la notion de souveraineté nationale est dépassée, que les questions essentielles des communes doivent être résolues par la «gouvernance transnationale», donc par une «gestion» transnationale par le haut. Le ministre allemand des Finances *Wolfgang Schäuble,* par exemple, le souligne constamment depuis quelque temps, entre autre dans un article pour la «Frankfurter Zeitung» du 7 avril 2015.

Oui au «citoyen soldat» et non aux «mercenaires archaïques»

La question concernant les droits du Parlement allemand lors d'engagements de la Bundeswehr fait partie de ce contexte. Le soldat de la Bundeswehr doit-il, comme c'était prévu lors de sa création, être un «citoyen en uniforme» avec un esprit démocratique? Il est prêt, le cas échéant, à défendre son pays et son peuple lors d'une agression et ce en symbiose avec la volonté de son peuple! Ou bien faut-il accepter que la Bundeswehr devienne de plus en plus une «armée en mission», se soumettant aux volontés de domination politique de pays étrangers dont l'image des «mercenaires archaïques» ne correspond nullement à la volonté du peuple?

70 ans après la Seconde Guerre mondiale ces questions sont d'importance capitale pour l'avenir de l'Allemagne. La Bundeswehr est actuellement engagée dans 12 pays étrangers: dans la corne de l'Afrique, au Kosovo, en Turquie, en Méditerranée dans le cadre de ce qu'on appelle le combat contre le terrorisme, au Soudan, devant les côtes libanaises, au Soudan du Sud, en Somalie, en Syrie pour la destruction des armes chimiques, en République centrafricaine, au Mali, en Afghanistan et en Irak. Tous ces engagements sont à juste titre controversés, mais il ne s'agit pas encore des grands engagements de guerre de l'avenir. Les droits du Parlement ne sont malheureusement pas une garantie que ce dernier osera dire «non». Mais le sens de la réserve d'examen du Parlement et la situation légale sont les liens rattachant les forces armées allemandes à la volonté du peuple. Partout où le Parlement ne suit pas cette volonté, il faut lui rappeler ses devoirs. Il faut mettre en place des moyens décisionnels de démocratie directe pour compléter la démocratie parlementaire. Mais cela va à l'encontre de la voie planifiée par la politique de passer outre le désir du peuple. •

«Paix et coopération pour l'Europe …»
suite de la page 3

nèrent plus jamais. Dans la Charte de Paris, il s'agit pourtant du destin de l'Europe: «Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sommes réunis à Paris à une époque de profonds changements et d'espérances historiques. L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue. Nous déclarons que nos relations seront fondées désormais sur le respect et la coopération. L'Europe se libère de l'héritage du passé. Le courage des hommes et des femmes, la puissance de la volonté des peuples et la force des idées de l'Acte final de Helsinki ont ouvert une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe.»

Quelles paroles magnifiques! Il semblait que devant les peuples européens, ayant souffert au cours du XXe siècle de trois guerres mondiales – deux «chaudes» et une «froide» – avec tout ce que cela comprend d'horreurs indicibles, de pertes et de souffrances, s'ouvraient des lendemains réjouissants et des possibilités de créer une toute nouvelle Europe de paix, de stabilité et de coopération.

Les principes de la Charte de Paris

Il vaut la peine de rappeler les principes les plus importants de la Charte de Paris. Et cela non seulement par intérêt historique mais aussi parce que cela nécessite de les régénérer et de les appliquer en politique européenne afin d'écarter les dangers menaçant la sécurité du Vieux Continent et du monde entier. Car ce n'est pas par hasard que nous entendons de plus en plus souvent des voix irritées parler de la possibilité d'une nouvelle guerre mondiale. Voici donc les principes fondamentaux:

- s'abstenir de recourir à toute forme de menace ou d'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats, ou d'agir à l'encontre des principes et des buts de la Charte des Nations Unies, de l'OSCE et du droit international.
- Il faut donner une qualité nouvelle aux relations en matière de sécurité. La sécurité est indivisible et la sécurité de chaque Etat participant est liée de manière indissociable à celle de tous les autres. Pour le règlement des différends il faut trouver des moyens pacifiques. Il faut mettre au point des mécanismes de prévention et de résolution des conflits entre les Etats participants. Tous les pays s'engagent à coopérer pour renforcer la confiance et la sécurité.
- Il est urgent de promouvoir la limitation des armements et le désarmement en Europe.
- La réaffirmation de l'égalité de droits des peuples et leur droit à l'autodétermination conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international dans ce domaine, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats.
- Il est indispensable d'intensifier les consultations politiques et d'élargir la coopération pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, environnementaux, culturels et humanitaires. Cette résolution commune et l'interdépendance croissante des pays signataires de la Charte de Paris contribueront à vaincre la méfiance de plusieurs décennies, à accroître la stabilité et à bâtir une Europe unie.
- Les dix Principes de l'Acte final guideront vers cet objectif. La pleine mise en œuvre de tous les engagements de la OSCE doit servir de fondement aux initiatives pour permettre aux nations de vivre conformément à leurs aspirations.
- Il faut que l'Europe soit ouverte au dialogue et à la coopération avec les autres pays – y compris les Etats-Unis et le Canada –, favorable aux échanges et engagée dans la recherche de réponses communes aux défis du futur.

Ces nouveaux principes de la coopération européenne devaient, une fois réalisés, terminer une fois pour toutes les guerres sur le continent européen. Ils contiennent, en vue du XXIe siècle, la nouvelle philosophie de la paix et de la coopération entre les peuples.[1]

> «Le mémorable 21 novembre 1990 fut la cerise sur le gâteau de la politique étrangère soviétique sous Michail Gorbatchev, lorsque les représentants de tous les Etats européens signèrent une charte fondamentale internationale – la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe*. Pour la première fois dans l'histoire, on atteignit un consensus européen sur le maintien de la paix, la sécurité et la coopération entre tous les Etats européens. Cette Charte de Paris fut également signée par les Etats-Unis et le Canada. Ils ne pouvaient pas rester à l'écart de cette tentative européenne de paix et de création d'une nouvelle Europe. Sinon les Etats-Unis auraient risqué la perte de leur crédibilité. C'est pourquoi ils se sentirent forcés de faire ce pas, bien que les principes de la Charte de Paris étaient dans le fond contraires à la doctrine de la politique étrangère américaine, fondée sur la division de l'Europe et la prédominance américaine.»

Cliché de l'ennemi et sanctions – aliénation artificielle de la Russie face à l'Europe

Dans l'oubli de la Charte de Paris, l'Europe plongea à nouveau dans un état caractérisé par la division, la prédominance des Etats-Unis, la politique de l'isolement et l'affaiblissement de la Russie, sa diabolisation dans les yeux des publics européen et américain, une guerre de l'information sans précédent contre ce pays, menée de manière rusée et sournoise, ainsi qu'un renforcement massif de la politique antirusse de l'OTAN et de l'UE. En outre, on organisa des changements de régime «de couleur» dans les pays de l'espace post-soviétique avec le but d'y installer des gouverneurs américains, orientés vers la confrontation avec la Russie.

La situation en Europe s'aggrava fortement après le coup d'Etat de Kiev et la prise de pouvoir des nationalistes radicaux qui se déroula selon le scénario américain et financé par l'argent américain.[2] Les leaders de l'«Euro-Maïdan» avaient été soigneusement sélectionnés par les services secrets des Etats-Unis et commencèrent strictement à accomplir toutes leurs missions. Dès le début, ils menèrent une politique caractérisée par des paroles antirusses et le combat contre la Russie, ce qui était aussi dans l'intérêt des stratèges américains. En Ukraine, ils déclenchèrent une guerre civile cruelle et fratricide. A Washington, on s'attendait à une intervention de la Russie ce qui aurait donné le prétexte de transformer la crise ukrainienne en un bain de sang européen. Il faut aussi dire que la relance des principes de la Charte de Paris pourrait servir à terminer la tragédie ukrainienne et que cette prise de conscience commence à gagner toujours plus de terrain dans les pays européens.

Les sanctions prises par les Etats-Unis contre la Russie étaient un élément essentiel de la crise européenne, leur objectif étant d'isoler la Russie encore davantage de l'Europe et d'aggraver la situation générale sur le continent. En outre, elles doivent créer une «image hostile» artificielle de la Russie en tant que grande puissance agressive.

Les hommes politiques expérimentés en Occident n'ont pas de peine à deviner ce qui se cache derrière l'image mensongère que donnent les Etats-Unis et ses vassaux européens de la Russie. L'ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne, *Helmut Schmidt* a déclaré déjà le 20 novembre 2007 dans une interview accordée à la radio *Deutsche Welle*: «La Russie ne représente aucun danger. Le danger vient des Etats-Unis.»

L'issue pour sortir de l'impasse

Aujourd'hui la renaissance d'un mouvement européen basé sur la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe*, gagne de plus en plus en importance.[3] Le respect des principes de cette Charte peut constituer une issue pour sortir l'Europe de la dangereuse impasse dans laquelle elle s'est engagée. La Charte correspond aux intérêts non seulement de la Russie, mais de tous les Etats européens.

Hans-Dietrich Genscher, pendant 18 ans ministre des Affaires étrangères de la République fédérale et par cette expérience un des politiciens européens les plus expérimentés en la matière, s'est prononcé en faveur du retour à la Charte de Paris. Dans son discours du 10 novembre 2012 à Berlin au centre culturel Willy-Brandt sur le sujet «La responsabilité des Allemands concernant l'Europe», il a expressément souligné que la fin durable d'une politique de domination est la condition primordiale pour une nouvelle Europe. Auparavant, le 18 mai 2012, il avait publié un article intitulé «Pas de confrontation, mais une coopération avec la Russie».[4] Il y déclare: «Aujourd'hui, il faut que l'Amérique, l'Europe et la Russie déterminent ensemble leurs intérêts communs. Ils convergent beaucoup plus que certains bureaucrates de la sécurité à Bruxelles et des administrations comparables à Washington le pensent […]. Il en va aussi du rapport avec notre grand voisin à l'Est et de profiter des atouts d'une coopération Est-Ouest. Dans une situation se présentant difficile, il faut la sagesse des grandes personnalités politiques. Et cela signifie d'en finir avec la confrontation et de ne pas en permettre une nouvelle […]. *Et il est important que l'Europe s'acquitte des grands projets de la Charte européenne de 1990.* [mis en évidence par W. D.] Tout cela et la solution des grands problèmes de notre temps n'est possible qu'en commun avec la Russie, mais en aucun cas contre la Russie.»[5]

Les enseignements du XXe siècle: toute politique de prédominance est illégale

A vrai dire, cela est la conclusion principale de l'histoire du développement européen au cours du XXe siècle. Au XXIe siècle, il faut, pour assurer la survie, une nouvelle philosophie de paix et de coopération déclarant toute politique de prédominance contraire à la loi et créant des garanties fermes contre l'éclatement de la guerre en Europe et contre toutes les forces voulant la fomenter de l'extérieur. Il semble que certains politiciens européens, dont le président français *François Hollande* et la chancelière allemande *Angela Merkel,* en sont conscients. Un processus unique en témoigne: leur voyage commun à Moscou et les contacts constants avec le président russe *Vladimir Poutine* lors de l'élaboration des mesures pour terminer la guerre en Ukraine, une guerre qui menace sérieusement la paix européenne. Tout porte à espérer que cette visite prépare une bonne base pour la coopération entre la France, l'Allemagne et la Russie pour fortifier l'unité de l'Europe, la sécurité et le bien-être de tous les peuples européens, ainsi que leur progrès économique, scientifique et culturel.

Coopération au lieu de confrontation pour le bien des peuples européens

Maintenant, les conditions pour la convocation d'une nouvelle réunion européenne ont mûri. Il est temps de décider du retour de l'Europe aux principes renouvelés de la Charte de Paris conformément aux exigences actuelles. C'est le moment, avant qu'il ne soit trop tard, d'abandonner la voie erronée de la confrontation entre les pouvoirs européens et de se mettre au travail pour créer une nouvelle Europe. La coopération étroite entre la France, l'Allemagne et la Russie doit servir à son bien-être. La coopération qui met définitivement un terme aux guerres dont les Européens ont tellement souffert.

Dans ce contexte, on peut se demander quelles seront les conséquences de cette coopération sur le statut, l'activité et le rôle géopolitique de l'Union européenne. Sans aucun doute, elle permettra d'élargir fortement le cadre de l'UE et d'augmenter l'efficacité politique et économique de cette organisation supranationale. Cela reviendrait à créer un nouvel espace d'intégration européen allant de Lisbonne à la côte de l'océan Pacifique et non pas uniquement à l'Oural, comme *Charles de Gaulle* l'avait imaginé. Cela ouvre aux pays de l'Europe des perspectives uniques et favorables pour tous les développements politique, économique, scientifique et culturel.

Cet espace d'intégration européen deviendra un élément d'un nouvel ordre mondial. *Franz Betschon* – colonel de l'état-major suisse – en a parlé de manière très intéressante dans son livre.[6] Selon ses idées, l'image de l'avenir pourrait se présenter de la manière suivante: l'Europe et l'Asie forment une unité économique; la notion de «l'Occident» perd son importance; l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord cessent d'exister sous forme d'une entité homogène; l'Europe continentale s'orientera vers l'Est; les Etats-Unis perdent leur prédominance; l'UE et OTAN seront remplacés par autre chose.

La variante du développement global, telle que la présente Franz Betschon, est naturellement à comprendre comme un avenir éloigné. Mais on doit lui accorder qu'il a détecté assez correctement les grandes tendances de l'évolution du nouvel ordre mondial et la place de l'Europe dans cet ordre. Le succès d'un développement dans ce sens est autant dans l'intérêt de la Russie que des autres pays européens. •

(Traduction *Horizons et débats)*

1 La «Charte de Paris pour une nouvelle Europe» se trouve dans de nombreuses langues sur Internet.

2 Pour approfondir cf. V. Dachitchev: La tragédie ukrainienne et la nouvelle ‹guerre froide› des Etats-Unis contre la Russie, in: *Sozial-humanitäre Kenntnisse,* n° 4, 2004; *Geopolitik,* n° 1, 2014 (en russe)

3 Plusieurs études concernant ce sujet par l'auteur. Cf. «Es ist an der Zeit zu den Prinzipien der Pariser Charta zurückzukehren.» in: *Geopolitika,* 15/8/12; dans le recueil *«Geopolitik. Theorie, Geschichte, Praxis. Arbeiten der internationalen wissenschaftlich-praktischen Konferenz»,* wiss. Verlagszentrum «Raum und Zeit», Moscou 2012. «Die Pariser Charta – eine Zukunftschance für Europa», in: *Wirtschaftliche und philosophische Zeitung,* n° 36 (926), septembre 2012

4 Hans-Dietrich Gentscher: «Nicht Konfrontation, sondern Kooperation mit Russland», in: *Tagesspiegel,* 19/5/12. L›article a été reproduit en Russie dans la revue *Raum und Zeit,* n 1, 2013

5 Dans la revue déjà citée *Raum und Zeit,* p. 13

6 Franz Betschon. *Das eurasische Schachturnier. Krisen, Hintergründe, Prognosen.* Frankfurt/Main, 2009

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX
Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2015 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

La Force «arabe» de Défense commune

par Thierry Meyssan

De nombreux Etats et personnalités qui avaient pris position au début de la guerre du Yémen se sont ravisés. Se gardant de se positionner automatiquement selon le clivage sunnites/chiites, ils appellent au cessez-le-feu et à une solution politique. Derrière cette guerre inutile se cache en effet le projet de création d'un OTAN arabe… sous commandement israélien.

Dans sa Doctrine de sécurité nationale, publiée le 6 février 2015, le président *Obama* écrivait: «Une stabilité à long terme [au Moyen-Orient et en Afrique du Nord] requiert plus que l'usage et la présence de Forces militaires états-uniennes. Elle exige des partenaires qui soient capables de se défendre par eux-mêmes. C'est pourquoi nous investissons dans la capacité d'Israël, de la Jordanie et de nos partenaires du Golfe de décourager une agression tout en maintenant notre engagement indéfectible à la sécurité d'Israël, y compris par son avance militaire qualitative».[1]

La lecture attentive du document ne laisse aucun doute. La stratégie du Pentagone consiste à créer une version moderne du Pacte de Bagdad, un OTAN arabe, de manière à pouvoir retirer ses forces militaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et à les repositionner en Extrême-Orient (le «pivot» contre la Chine).

De même, il est clair que dans sa vision, le Pentagone envisage que cette «Force arabe de Défense commune» soit constituée d'Etats du Golfe et de la Jordanie et qu'elle soit placée sous commandement israélien. Si l'on reprend l'exemple du Pacte de Bagdad, on se souviendra qu'il avait été constitué par le Royaume-Uni avec ses anciennes colonies. Cependant, au bout de trois ans, son état-major fut placé sous commandement du Pentagone, bien que les Etats-Unis n'aient jamais adhéré au Pacte.

En novembre 2013, le président israélien d'alors, *Shimon Peres,* est intervenu, par vidéo-conférence devant le Conseil de sécurité du Golfe, réuni à Abu Dhabi en présence de représentants des principaux membres de la Ligue arabe et d'Etats sunnites d'Asie.[2] Son intervention, qui portait sur la nécessité d'un nouveau pacte militaire face à l'Iran, avait été longuement applaudie.

Le *Sipri* de Stockholm vient de révéler que l'Arabie saoudite se serait préparée à créer la «Force arabe de Défense commune» en augmentant son budget militaire en 2014 de 13 milliards de dollars (+17%!).

Riyad tente d'impliquer le plus grand nombre d'Etats possibles dans ce projet. Il a ainsi réussi à acheter la participation de l'Egypte. Pour ce faire, les Etats du Golfe ont offert 12 milliards de dollars pour les projets d'investissement du Caire, lors de la conférence économique de Charm el-Cheikh, le 13 mars.

La *Ligue arabe* a adopté ce projet lors de son sommet de Charm el-Cheick, le 1er avril. Officiellement, il s'agit d'appliquer le Traité de Défense arabe de 1950 pour lutter contre le terrorisme, à moins que ce ne soit pour satisfaire les ambitions saoudiennes au Yémen. La guerre contre les Houthistes, dont personne ne comprend la nécessité, joue ici le rôle d'un exercice grandeur nature, sans que l'on manifeste de compassion pour le millier de morts et les 3000 blessés qu'elle a déjà entraînés.

D'ores et déjà, selon *Stratfor*, l'état-major militaire de l'opération «Tempête décisive» n'est pas en Arabie, mais au Somaliland. Ce pays, qui proclama son indépendance en 1960, puis fut rattaché à la Somalie à la suite d'un coup d'Etat en 1969, proclama une seconde fois son indépendance en 1991 avant d'être réintégré à nouveau à la Somalie, en 1994, et proclama une troisième fois son indépendance en 2002. Lors de ses deux premières indépendances, Israël fut le premier Etat à reconnaître le Somaliland. Actuellement cet Etat n'est reconnu par personne, mais depuis 2010, c'est une base israélienne pour contrôler le détroit de Bab el-Mandeb qui relie le canal de Suez et la mer Rouge au Golfe d'Aden et à l'océan Indien.

Les chefs d'état-major de la Ligue arabe se rencontreront le 22 avril pour évaluer les unités qu'ils pourraient mettre à disposition de ce dispositif. L'Egypte, le Koweït et le Maroc – tous trois impliqués dans les bombardements au Yémen – présenteront un rapport préliminaire, le 1er juillet.

Tout cela était malheureusement prévisible. Après avoir trahi le peuple syrien en excluant la République arabe syrienne de ses rangs en violation de ses statuts, la Ligue arabe s'apprête à trahir le peuple palestinien et à placer ses armées sous le commandement d'un Etat colonial. •

Source: *www.voltairenet.org,* 20/4/15

[1] National Security Strategy, White House, February 6, 2015. Et notre commentaire: «Obama réarme», par Thierry Meyssan, Réseau Voltaire, 9/2/15.

[2] «Shimon Peres s'est exprimé devant le Conseil de sécurité du Golfe, fin novembre», Réseau Voltaire, 3/12/13.

Yémen: Le CICR et MSF s'alarment des attaques menées contre les voies d'approvisionnement vitales pour le pays

Déclaration/ Communiqué de presse conjoints, Sana'a/Genève (CICR/MSF) – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Médecins Sans Frontières (MSF) s'alarment des dégâts importants provoqués par les attaques récentes de la Coalition sur les aéroports de Sana'a et de Hodeida, empêchant l'acheminement de l'aide nécessaire, ainsi que les mouvements du personnel humanitaire.

«Le Yémen dépend presque entièrement de ses importations de nourriture et de médicaments, en particulier pour le traitement des maladies chroniques, explique *Cédric Schweizer,* qui dirige une équipe de 250 personnes pour le CICR au Yémen. L'aéroport de Sana'a était une infrastructure civile essentielle et la principale voie d'entrée des biens et services humanitaires vitaux. Les restrictions drastiques sur les importations – imposées depuis six semaines par la Coalition – et une pénurie extrême de carburant ont rendu la vie quotidienne des Yéménites insupportable et accru leur détresse», ajoute Cédric Schweizer.

Les dommages occasionnés à des infrastructures logistiques clés – aéroports, ports maritimes, ponts et routes – ont de graves conséquences pour la population civile; la situation humanitaire est désormais catastrophique. Les barrages tenus par les différentes factions armées entravent également la livraison de matériels médicaux d'urgence aux hôpitaux et l'accès de patients et de blessés aux soins médicaux essentiels.

«Le conflit actuel est déjà source d'extrêmes difficultés pour la population du pays, a déclaré *Marie-Elisabeth Ingres,* qui dirige la mission de MSF au Yémen. La destruction de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Sana'a accroît le nombre de vies en danger. Les gens sont obligés de boire de l'eau insalubre et les enfants meurent de maladies évitables», ajoute Marie-Elisabeth Ingres.

Dans cette situation de plus en plus critique, MSF et le CICR demandent que des voies d'approvisionnement soient dégagées et respectées par toutes les parties au conflit afin de permettre l'accès de l'aide humanitaire. Nous appelons à la fin des attaques sur les infrastructures civiles vitales et demandons à ce que les autorités de l'aviation civile yéménite puissent réparer les aéroports afin que l'assistance parvienne au Yémen. •

Source: *www.icrc.org* du 4/5/15

La ville de Sana'a fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO, ici en 2007. (photo wikimedia)

Les attaques contre les civils sont interdites par le droit international humanitaire

ef. Selon l'OMS, il y a eu 1300 personnes tuées et 5210 blessés jusqu'à fin avril dans le conflit sanglant au Yémen. Selon l'ONU, plus de 300 000 personnes y sont en fuite. Des millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire. La «Frankfurter Allgemeine Zeitung» a rapporté le 7 mai que récemment 22 organisations humanitaires actives au Yémen ont demandé la fin immédiate du blocus aérien et maritime imposé par l'Arabie saoudite, afin de pouvoir approvisionner la population civile souffrante en nourriture, carburant et médicaments (cf. *Horizons et débats* nº 12 du 11/5/15).

Depuis fin avril, l'aéroport international dans la capitale Sana'a est paralysé à la suite de bombardements par la coalition militaire arabe. Cela signifie que l'aide humanitaire, vitale pour le pays, ne peut plus être acheminée. Le CICR et MSF ont, après plusieurs semaines de mises en garde contre un désastre humanitaire, publié le 4 mai, un nouvel avis alarmant. Et le 8 mai, l'équipe du CICR a écrit sur Twitter: «Avec ou sans avertissement préalable: toutes attaques directes contre des civils ou des lieux et bâtiments civils sont interdites par le droit international humanitaire.» Le coordinateur humanitaire de l'ONU pour le Yémen, *Johannes van der Klaauw,* a également rappelé urgemment, dans sa prise de position, l'importance «de protéger cette artère vitale – et tous les aéroports et ports maritimes – afin que les travailleurs humanitaires puissent atteindre ceux qui sont touchés par le conflit armé au Yémen».

Ce n'est que vendredi 8 mai que l'Arabie saoudite a annoncé un cessez-le-feu de cinq jours à partir de mardi pour approvisionner la population affligée. Les autorités aéronautiques yéménites ont annoncé le même jour que la piste d'atterrissage détruite par plusieurs attaques aériennes serait réparée pour permettre des vols de secours.

Samedi 9 mai, nous atteint la nouvelle que des avions de combats de la coalition militaire arabe sous direction de l'Arabie saoudite ont à nouveau bombardé l'aéroport de Sana'a qui devait être rouvert pour les livraisons d'aides humanitaires. •

La Suisse réagit à la crise humanitaire au Yémen

Berne, 8/5/2015 – Consciente de la situation humanitaire de plus en plus catastrophique au Yémen, la Suisse verse une contribution de 2 millions de francs au fonds humanitaire commun géré par le *Bureau de la coordination des affaires humanitaires* (BCAH). Elle appelle également toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à garantir la protection de la population civile, à rechercher le dialogue pour trouver une solution politique au conflit et à mettre un terme aux combats.

La Suisse est préoccupée par la détérioration de plus en plus marquée de la situation politique, humanitaire et économique du Yémen. Elle appelle toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international, à garantir la protection de la population civile, à permettre la livraison et la distribution de l'aide et du matériel humanitaires et à ouvrir des négociations pour rechercher une solution politique durable. Dans ce contexte, la Suisse se félicite de la nomination d'*Ismail Ould Cheikh Ahmed* en tant que nouvel envoyé spécial des Nations Unies pour le Yémen.

Après plusieurs mois de combats, les infrastructures de transport sont gravement endommagées, ce qui exacerbe la crise humanitaire.

Afin de soulager les besoins humanitaires les plus pressants de la population yéménite, la Suisse verse une contribution de 2 millions de francs au fonds humanitaire commun pour le Yémen géré par le *Bureau de la coordination des affaires humanitaires* (BCAH). Ce fond soutient notamment des projets d'aide d'urgence dans les domaines de la santé ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (Water, Sanitation and Hygiene, ou WASH) et de l'alimentation. Le budget total de l'aide suisse destinée au Yémen avoisine les 8 millions de francs.

Le Yémen est le pays le plus pauvre du Moyen-Orient. Dans ce pays, 15,9 millions de personnes – ce qui correspond à plus de 60% de la population – ont besoin d'aide humanitaire. Pour 10,6 millions de personnes, l'approvisionnement alimentaire n'est pas garanti, et 1,6 millions de Yéménites, dont 850 000 enfants, souffrent d'une forme sévère de sous-alimentation. L'accès aux services médicaux de base est insuffisant. Au Yémen, 13 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, et au cours de la prochaine décennie, Sana'a pourrait devenir la première capitale du monde sans eau. Ces dernières années, le Yémen a accueilli 250 000 réfugiés en provenance de la Corne de l'Afrique. En raison de différents conflits armés, le pays compte par ailleurs plus de 300 000 déplacés internes.

L'engagement de la Suisse au Yémen a commencé en 2007. Aujourd'hui, son programme humanitaire est axé principalement sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène. A cet effet, la Suisse collabore avec des partenaires multilatéraux tels que le CICR, le PAM, l'UNICEF et le HCR et met en œuvre des projets avec des partenaires bilatéraux, dont *Oxfam*, *Save the Children* et *Care*. Depuis 2013, elle est membre des «Amis du Yémen», un groupe de près de 40 Etats et organisations internationales ayant pour but de soutenir le processus de transition politique. •

Source: *www.news.admin.ch*

L'OCDE s'en mêle massivement

par Reinhard Koradi

L'OCDE (*Organisation de coopération et de développement économique)* s'est déjà à maintes reprises posée comme arbitre et également comme lobbyiste actif pour un nouvel ordre économique déréglementé au goût des puissants. Dans leurs activités, ces donneurs de leçons autoproclamés ne font preuve d'aucun respect des règles fondamentales démocratiques. Cette organisation manque aussi du respect nécessaire pour la souveraineté des Etats-nations libres. Sans aucun mandat et sans légitimité politique, l'OCDE pousse des Etats indépendants à introduire des réformes qui devraient être décidées uniquement à l'échelon national et selon les processus décisionnels démocratiques du pays.

Suite à l'ingérence de l'OCDE dans les affaires internes, la Suisse a déjà plusieurs fois été mise au pilori et lésée. Citons par exemple les litiges fiscaux, les réformes dans les secteurs de la santé et de l'enseignement et récemment un commentaire sur la politique agricole suisse.

Les lecteurs d'*Horizons et débats* savent que la politique agricole de la Suisse se trouve sur le banc d'essai. Les réformes agricoles en cours ont mené à des pertes considérables dans les domaines de la sécurité de l'approvisionnement et de la souveraineté alimentaire. L'initiative populaire sur la sécurité alimentaire de l'*Union suisse des paysans* a déjà été déposée au Palais fédéral avec un grand nombre de signatures. D'autres initiatives populaires allant dans le même sens sont au stade de la récolte de signatures et permettent de mener la discussion au sein de la population sur la future politique agricole du pays.

L'OCDE, un cheval de Troie?

Il est curieux que justement à ce moment-ci une étude de l'OCDE sur la politique agricole suisse («OECD Review of Agricultural Policies: Switzerland 2015») soit publiée. Cette étude affirme bien que la Suisse a déjà fait d'importants pas pour renouveler sa politique agricole. Mais il précise qu'il ne faut pas cesser ces efforts réformateurs. D'autres doivent suivre.

On invite la Suisse à réduire les entraves existantes au commerce ainsi que les paiements directs accordés aux agriculteurs.

L'OCDE propose concrètement d'organiser les paiements accordés aux agriculteurs de deux façons. D'une part, les paysans doivent recevoir des paiements pour le maintien de la campagne cultivée et de la biodiversité. D'autre part, ils doivent obtenir des subventions pour rendre les exploitations agricoles «plus compétitives». Pour l'OCDE il s'agit d'un soutien aux investissements ou au développement de scénarios de sortie.

Il semble que ce think tank néolibéral recommande à la Suisse d'abandonner la protection à la frontière pour les produits agricoles, de continuer à diminuer les prix à payer aux producteurs et de continuer à promouvoir le changement des structures déjà entamé dans la voie de l'«agriculture industrielle».

C'est un mystère de quel droit l'OCDE se mêle de la politique agricole de la Suisse. Le soupçon persiste jusqu'à ce jour que des cercles intéressés en Suisse aient commandé cette étude. C'est cependant un fait avéré qu'il y a un besoin de réformes. Car au sein de la population, on ressent de plus en plus de résistance contre la réduction de l'autosuffisance basée sur des denrées alimentaires indigènes de haute qualité.

Soumission ou souveraineté?

L'agriculture n'est qu'un exemple de ce qui peut arriver au secteur économique d'un Etat souverain dans le cadre de la mondialisation et de la dérégulation. L'ingérence dans les affaires internes d'un pays (par des organisations internationales, l'UE etc.) est systématique et ne poursuit qu'un seul but: l'affaiblissement des Etats nations et l'adoption d'un ordre économique néolibéral. L'exigence que la politique doit être soumise à l'économie en fait également partie.

Des infrastructures florissantes qui fonctionnent à merveille sont désaffectées pour pouvoir les soumettre au prétendu marché libre. Nous pouvons interchanger l'agriculture par le système éducatif ou sanitaire, par les transports publics, l'approvisionnement en énergie et en eau. Même la sécurité (armée et police) ainsi que la jurisprudence (accords internationaux) risquent d'être soustraites à la souveraineté étatique. Les discussions traitant de la politique fiscale montrent un autre champ de mines pour la souveraineté nationale. On pourrait aller encore plus loin. Voilà juste encore le résumé d'un article paru dans le «Dolomitenzeitung» au Tyrol du Sud. «Dans le Tyrol du Sud, le sauvetage en montagne est organisé par des aides volontaires, à l'échelon communal. Les sauveteurs s'engagent dans leur temps libre (lors d'exercices et d'engagements de sauvetage) et risquent leur vie de manière désintéressée quand il s'agit de sauver des personnes accidentées en montagne. Le sauvetage en montagne fait la fierté de tout village, et il fonctionne parfaitement. Maintenant, il a filtré que l'UE a l'intention de transformer le sauvetage en montagne avec l'argument que ‹le bénévolat des sauveteurs était du travail au noir›.» (Dolomitenzeitung, avril 2015)

Il est difficile de justifier le remplacement du système de milice par un système de marché néolibéral de manière plus absurde.

Les intentions sont claires. A l'avenir, ce sont le marché et le profit qui doivent gouverner notre vie. Ce qui n'est pas apte au marché est mis au rebus. Ou bien, exprimé différemment: le temps est mûr pour mettre une fin à tout ce nonsense centraliste, à l'ingérence dans les affaires intérieures des pays et à la sape de notre droit à l'autodétermination. •

Comment des décisions de l'OCDE peuvent-elles entrer dans la législation suisse?

mw. Même si l'OCDE est dirigée par l'étranger (USA–GB–UE), les employés de notre Administration fédérale portent la responsabilité du transfert des décisions de l'OCDE vers la Suisse. C'est à lire sur le site du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie).

Car l'OCDE (fondée en 1961 comme union de 34 Etats occidentaux siégeant à Paris) n'a aucun pouvoir décisionnel, mais c'est un pur forum de discussion – forum qui est quand même doté d'un budget annuel de pas moins de 354 millions d'euros, avec 2500 employés et 250 publications par an.

«L'OCDE réunit 34 Etats membres dans un cadre qui leur donne la possibilité de discuter, de réviser et d'améliorer leur politique économique, des finances, de l'éducation, scientifique, sociale, de l'environnement et de développement. Dans le contexte de la mondialisation, l'OCDE permet aux gouvernements d'échanger des informations et des expériences et de s'efforcer de trouver ensemble des solutions à des problèmes similaires. Une très grande importance est consacrée à une meilleure coordination et cohérence en matière de politique économique nationale et internationale.» *www.seco.admin.ch/themen*

En clair: les gouvernements des Etats dominants occidentaux et les instigateurs des grandes entreprises imposent leurs «solutions communes» aux Etats plus petits tel la Suisse. Bien qu'il faille théoriquement prendre les décision à l'unanimité au sein de l'OCDE, c'est-à-dire qu'aucun Etat ne peut être obligé à faire quelque chose à son encontre, l'infiltration des «décisions» dans les pays se fait par le biais de leurs propres délégués auprès de l'OCDE – des délégués triés sur le volet.

La délégation permanente suisse auprès de l'OCDE se compose de 7 délégués sous la direction d'*Ulrich Lehner* et représente «les souhaits et les intérêts de notre pays» au sein des organes dirigeants de l'OCDE – souhaits et intérêts étant comme on le sait affaire d'opinion – et c'est cette délégation qui fait aussi entrer les «solutions» de l'OCDE dans l'administration fédérale puis dans la politique suisse: «*Notre délégation participe activement aux réunions et aux travaux de l'OCDE, et soutient ainsi les quelques 500 délégués suisses qui viennent annuellement à Paris* pour participer aux comités et groupes de travail de l'Organisation.» [Mise en relief par *Horizons et débats*]

Bilan: l'Administration fédérale suisse fournit à l'OCDE les complices qui, aux frais du contribuable, montent chaque année sur Paris pour finalement réaliser les projets des multinationales.

La politique agricole ne doit pas être réduite à la compétitivité et aux frontières ouvertes

par Reinhard Koradi

Dans certains domaines économiques des frontières ouvertes peuvent bien apporter des avantages, aussi bien pour l'offreur que pour le demandeur. Les relations économiques internationales sont en fin de compte la conséquence de la présence de ressources différentes, de conditions de production, mais aussi de l'aptitude ou des capacités de production. Sous cet angle le libre accès au marché peut certainement être considéré comme un progrès. Cependant, les guerres pour les ressources ne montrent que trop clairement que le libre-échange doit souvent céder la place au pouvoir du plus fort. Les marchés ne sont véritablement libres que si l'égalité, l'équité et la transparence sont disponibles sans réserves. L'économie du marché libre devrait comprendre impérativement la liberté d'un Etat souverain de décider de façon autonome de sa participation et de l'ampleur de la libéralisation et de la dérégulation. On entendrait rapidement le reproche de «profiteur» partout à la ronde mais si chaque partie fait usage de son droit d'Etat souverain de sauvegarder les intérêts de ses citoyens, ce reproche de «profiteur» peut facilement être récusé.

Le libre-échange détruit la souveraineté nationale

Il y a plusieurs raisons qui sabotent les conditions d'un véritable marché libre. Une des causes principales est la violation de la souveraineté nationale. Le régime (économique) universel défini par l'OMC, le FMI, la *Banque mondiale* et l'OCDE montre de graves lacunes. A la partialité s'ajoute avant tout le manque de volonté de penser et d'agir de façon différenciée. Le fait d'ignorer sciemment les différences dans les situations de départ et les conditions cadres différentes ainsi que la prétention à l'infaillibilité, violent le droit à l'autodétermination de peuples souverains. Dans ce contexte, il faut aussi déclarer comme inquiétants les accords transnationaux en train d'être négociés (TTIP, TiSA). S'ils entrent un jour en vigueur, les Etats nationaux et leurs gouvernements seraient par la suite encore plus dépendants des intérêts commerciaux des grandes sociétés transnationales. En signant de tels accords, les entités politiques et les autorités soumettent l'autonomie de leurs Etats aux objectifs mondiaux, égoïstes et orientés au pouvoir d'une minorité à grande puissance financière. La politique perd ainsi son indépendance et court le risque de se retrouver entièrement au service des intérêts partisans de la haute finance.

Des corrections correspondantes sont donc urgentes. Les Etats doivent à nouveau insister sur leur droit à l'autodétermination et s'opposer énergiquement aux prétentions de pouvoir autoritaire des chefs de sociétés et de lobbyistes économiques. Accordés selon les besoins spécifiques des pays et de leurs populations, il est nécessaire de rompre les contenus des accords et des obligations ordonnés globalement – et de les résilier, si nécessaire. Alternativement, il faudrait examiner la conclusion d'un accord correspondant entre deux partenaires souverains ou bien la propre activité par des organisations et des activités auto-responsables.

Le contrôle démocratique et la solidarité sont soumis à des pressions

C'est valable avant tout lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement de base. La responsabilité d'un approvisionnement de base optimal est en main des pouvoirs publics. En Suisse, ce sont donc la Confédération, les cantons et les communes. Au cours des discussions sur la dérégulation, la libéralisation, la privatisation, la compétitivité et le Public management, la garantie de l'approvisionnement en biens assurant la subsistance, respectivement les biens et les services nécessaires à la vie se sont considérablement détériorés. De plus en plus le dogme que l'Etat serait inefficace s'est imposé, la concurrence favoriserait la prospérité et le marché libre serait le régulateur du marché le plus efficace. A cela il faut répondre qu'une infrastructure construite et maintenue par les pouvoirs publics représente une garantie solide de sécurité de l'approvisionnement, assure la fiabilité, la haute qualité, et l'égalité des chances et contribue ainsi de façon essentielle à l'attractivité d'un pays ou d'une région. La commercialisation des devoirs publics (approvisionnement en énergie et en eau, circulation, formation, système de santé, administration et sécurité) mine dans beaucoup de domaines le système de milice très efficace et le travail précieux de bénévoles. Ainsi, le contrôle démocratique de ces tâches essentielles d'approvisionnement se perd et la solidarité au sein de la population se trouve sous pression par la pensée dominante de la concurrence.

L'agriculture est une réassurance

Pour l'approvisionnement de base, l'agriculture productrice est d'importance centrale. Depuis des décennies l'importance d'un approvisionnement de base garanti est négligée de façon inadmissible et on poursuit une politique agricole incomplète réduite à la concurrence et aux frontières ouvertes – bien camouflé par un voile écologique adapté aux exigences dominantes. En réalité, une telle politique ne satisfait nullement aux exigences politiques, sécuritaires, sociales et économiques.

La conséquence de cette politique est que les paysans, pas seulement en Suisse, luttent pour leur survie tout en s'observant mutuellement de manière assez critique. La politique agricole actuelle occulte totalement les aspects de la politique d'approvisionnement et donc du maintien nécessaire des infrastructures pour une production alimentaire indigène et se transforme de plus en plus en un laboratoire d'essais in situ néolibéraux. Les paysans se retrouvent donc peu à peu dans une crise existentielle dangereuse. Ils sont pris entre le marteau et l'enclume. D'un côté, les coûts de production augmentent, notamment à cause des réglementations débordantes concernant la production et la qualité et des mesures de contrôle supplémentaires. De l'autre côté, les prix de leurs produits baissent continuellement – ce qui est voulu par la politique. L'«assainissement» structurel, également exigé par la politique agricole officielle, presse les agriculteurs dans le piège de l'investissement. Les petites unités d'exploitation perdent leur base d'existence à cause des revenus en baisse et sont donc forcées ou d'abandonner leur activité ou de l'élargir à l'aide d'investissements conséquents. La quantité de production ainsi augmentée fait pression sur les prix. Cette spirale s'accélère constamment et réduit dangereusement le nombre des exploitations agricoles productrices, mettant en danger la sécurité d'approvisionnement. Ce processus conduit finalement à l'industrialisation de

Suite page 7

Les négociations secrètes sur les accords commerciaux représentent une menace pour les droits de l'homme

par le professeur Alfred M. de Zayas, expert indépendant de l'ONU pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable

Genève, le 23 avril 2015 – Le professeur Alfred de Zayas, expert indépendant des Nations Unies pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, s'est exprimé jeudi de manière très préoccupée quant au manque général de conscience des effets négatifs qu'entraînent les accords de libre-échange et les accords concernant la protection réciproque des investissements bi- et multilatéraux – les versions existantes comme celles en cours de négociation – sur le respect des droits de l'homme dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en voie de développement.

Je suis préoccupé par le secret qui entoure les négociations sur les accords commerciaux dont sont exclus des groupes d'intéressés tels les syndicats, les associations écologistes, les mouvements pour la sécurité alimentaire et les professionnels de la santé.

La divulgation proactive par les gouvernements, d'authentiques consultations et la participation des citoyens aux processus décisionnels sont indispensables, si ces accords sont sensés être légitimés démocratiquement.

L'adoption de tels accords par une procédure accélérée a des effets négatifs sur la promotion d'un ordre mondial démocratique et équitable.

Cela introduit une sorte de privation des droits des populations et constitue une violation des droits de l'homme exigeant que chaque citoyen ait le droit et la possibilité de participer à la gestion des affaires publiques (article 25 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* [PIDCP]).

On constate un manque général de conscience quant aux conséquences négatives des accords de libre-échange existants, bi- et multilatéraux, sur le libre exercice des droits de l'homme – dont notamment le droit à la santé, le droit à la formation et le droit de vivre dans un environnement sûr, propre, sain et durable.

Tenant compte des nombreux accords actuellement négociés et des risques potentiels qu'ils exercent sur les droits de l'homme et sur l'environnement, leurs répercussions éventuelles dans ces deux domaines devraient être évaluées d'urgence par des analyses d'impact *ex ante* et *ex post* [au préalable et après les faits, ndt.].

Je suis particulièrement préoccupé par les conséquences sur les droits de l'homme qu'avaient et auront, visiblement aussi à l'avenir, les arbitrages entre investisseurs et Etats (*«Investor-state dispute settlement» (ISDS), u*n mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats[1]) et notamment par les règlementations permettant aux investisseurs de contester la validité de la législation nationale et des décisions de l'administration nationale si ceux-ci risquent de diminuer les bénéfices des investisseurs.

De tels tribunaux entre Etats et investisseurs se composent de médiateurs (juges dans un tribunal arbitral), généralement des avocats d'entreprise, dont l'indépendance a été remise en question suite à des conflits d'intérêts. Il n'y a aucune possibilité de faire appel contre leurs décisions et on ne peut nulle part leur demander des comptes.

Le manque évident d'indépendance, de transparence et de responsabilité des tribunaux d'arbitrage ISDS représente également une violation (prima facie [au premier regard, ndt.]) du principe fondamental de légalité, comme cela est stipulé dans le droit international, notamment à l'article 14 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP), exigeant que les procédures judiciaires doivent être réglées par des tribunaux indépendants.

On a objecté que les ISDS privilégient le «big business» face aux droits et aux intérêts des salariés et des consommateurs. La construction de systèmes parallèles de règlement des litiges et la levée des contrôles et des possibilités de recours sont incompatibles avec les principes de la constitutionnalité et de l'Etat de droit et sont donc nuisibles aux bien-être moral de la société («contra bonos mores» [contraire aux bonnes mœurs, ndt.]).

Etant donné que tous les Etats sont liés par la *Charte des Nations Unies,* tous les accords bi- et multinationaux doivent correspondre à cette Charte et donc aux principes de l'égalité et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à l'égalité souveraine des Etats, à l'interdiction des menaces ou du recours à la force et à l'interdiction de l'intervention dans les affaires faisant fondamentalement partie de la jurisprudence interne des Etats.

Selon l'article 103 de la Charte des Nations Unies,[2] les dispositions des accords de libre-échange et ceux concernant la protection réciproque des investissements doivent, tout comme les décisions des tribunaux d'arbitrage ISDS, être compatibles avec la Charte de l'ONU. Ils ne doivent conduire ni à une violation ni à une dégradation ni à une suppression de la protection par les droits de l'homme. Par ailleurs, ils ne doivent pas non plus mettre en danger la souveraineté étatique ou l'obligation fondamentale de l'Etat de garantir les droits de l'homme et le bien de toutes personnes vivant dans le champ d'application de sa jurisprudence. Les accords ou les décisions de tribunaux d'arbitrage violant les droits humanitaires internationaux sont nuls et non avenus, puisqu'ils ne sont pas conformes à l'article 103 de la Charte des Nations Unies et en contradiction avec l'«ordre public» international. •

Alfred de Zayas (photo mad)

Source: *www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15883&LangID=E*

(Traduction *Horizons et débats)*

[1] Procédure judiciaire, devant les tribunaux d'arbitrage envisagés, par laquelle des fédérations industrielles, des groupements économiques ou des entreprises peuvent porter plainte contre des gouvernements, sans que le contraire soit possible.

[2] L'article 103 de la Charte des Nations Unies prévoit qu'«en cas de conflit entre les obligations des membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront».

«La politique agricole ...»
suite de la page 6

l'agriculture – également en Suisse. L'industrialisation est certes peu appétissante, mais ce qui pèse encore plus lourd ce sont la perte de souveraineté alimentaire et les tragiques destins individuels des familles paysannes. Pour justifier cette politique, on avance des slogans parlant de compétitivité et de réduction des prix pour les denrées alimentaires. Le caractère explosif de ces incitations dans le domaine agricole reste cependant caché. Déstabilisation de la sécurité d'approvisionnement, dépendance de l'étranger, perte d'emplois précieux et abandon de l'autodétermination concernant la production et la consommation des denrées alimentaires en Suisse. Ce qui reste, c'est la question de savoir qui profite des bénéfices de cette augmentation d'efficience. Ce ne sont certainement pas les consommateurs, bien qu'on tente à tout moment de nous le faire croire.

On ne peut pas s'attendre à ce que cela change automatiquement. Donc, la seule voie possible, c'est le sursaut des citoyens. Ce sont eux qui doivent se pencher sérieusement sur le scénario qu'un jour, leurs assiettes resteront vides, parce que la Suisse ne produit plus suffisamment, que l'importation de l'étranger ne fonctionne plus suite à des «désaccords» politiques et peut-être même parce que tout simplement le pouvoir d'achat n'est plus suffisant? La concentration dans la production alimentaire ne se limite pas aux paysans. Il y a aussi les secteurs en amont et en aval qui souffrent de la même manière de la restructuration agricole, mettant finalement en danger la place économique Suisse et les emplois qui y sont liés.

Un changement de cap en vue?

Les Nations Unies ont déclaré l'année 2014 *Année internationale de l'agriculture familiale* et 2015 A*nnée internationale des sols.* Avec cette déclaration, on veut attirer l'attention sur l'importance des sols pour la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'agriculture et d'autres prouesses en partie inconnues des sols. Divers offices fédéraux, représentants des organisations de métiers et de branches ainsi que des Organisations non-gouvernementales (ONG) organisent en Suisse au cours de cette année différentes activités concernant le milieu de vie qu'est le sol.

La prise de conscience que les sols représentent un bien très précieux et limité, nous force de nous occuper soigneusement et de façon responsable de cette base nécessaire à toutes les activités économiques. L'équilibre entre utilisation et protection de la ressource naturelle qu'est le sol pose des exigences élevées aux acteurs compétents à tous les niveaux. Ce sont naturellement avant tout les paysans qui sont concernés. Etant donné qu'ils connaissent parfaitement l'importance des sols comme base d'existence, nous pouvons faire confiance en leur savoir, leur expérience et leur respect dans ce domaine. Les sols arables diminuent cependant de plus en plus. L'urbanisation (construction de lotissements), changements d'affectation, espaces de détente, renaturation des fleuves et des bords de lacs ainsi que la protection de l'environnement vont souvent à l'encontre de la production de biens agricoles. Souvent les intérêts commerciaux sont prépondérants face aux valeurs idéelles avancées. Une politique agricole durable et moderne doit trouver un équilibre sensé entre l'agriculture productrice et l'écologie. Il n'est pas acceptable de construire une opposition entre l'écologie et la production alimentaire assurant l'existence dans notre pays.

Au cours de *l'Année internationales des sols,* il faut aussi thématiser la souveraineté nationale sur l'exploitation des sols. Le pouvoir de disposer des ressources nationales – et les sols en font impérativement partie – doit rester, ou devenir, intangible dans le monde entier.

Le sol avec tous ses trésors naturels doit être déclaré base de vie incontestable pour les êtres humains vivant dans leurs pays respectifs et ne doit jamais être utilisé ou abusé en tant que «bien commerçable» ou objet de spéculation. L'achat de terres arables («Land-Grabbing») dans les pays moins développés par des investisseurs internationaux et des Etats riches doit être stoppé. Au lieu d'acheter des terres dans des pays étrangers, il est urgent d'utiliser les propres ressources de façon responsable, de les aménager et de garantir l'autosuffisance par la production agricole indigène à l'aide de mesures ciblées.

Augmenter le sens des responsabilités aussi en Suisse

De plus en plus de personnes reconnaissent l'importance de l'autosuffisance pour la stabilité interne et la souveraineté d'un peuple. En Suisse, divers initiatives populaires sont en route. Toutes ces initiatives exigent un renforcement de la souveraineté alimentaire. L'*Union suisses des paysans* tout comme *Uniterre* et les Verts expriment dans leurs initiatives leur mécontentement croissant concernant l'actuelle politique agricole dans notre pays. Le grand nombre de signatures obtenues affirme que ce mécontentement se retrouve également dans de larges pans de la population.

Dans ce contexte, il faut également prendre en compte l'interpellation du conseiller national *Ernst Schibli* de mars 2015. Il s'est adressé au Conseil fédéral de la manière suivante (extrait): «Bien que la Suisse affiche le taux d'autoapprovisionnement le plus bas d'Europe, la politique agricole de la Confédération est axée sur une exploitation de plus en plus extensive. Or, vu la situation dans le pays et à l'étranger, c'est l'inverse qui devrait être le cas.»

Il demande au Conseil fédéral s'il a conscience de l'importance de l'étroite collaboration entre l'agriculture productrice et les secteurs en amont et en aval pour maintenir l'approvisionnement varié et suffisant en denrées alimentaires indigènes. Puis il demande au gouvernement s'il est prêt à définir les conditions-cadres nécessaires pour que les fournisseurs de prestations de l'ensemble de la chaîne de création de valeur aient des perspectives et qu'ils puissent remplir leur mandat à long terme, et cela également pour les entreprises de plus petite taille. En outre, l'interpellant souhaite savoir si le Conseil fédéral est favorable à un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires indigènes de grande qualité.

Le Conseil fédéral n'y a pas encore donné de réponse. Les signes venant de la population soulignent cependant l'urgence et l'importance de cette requête.

C'est à nous de prendre les choses en main

Les bases de la politique agricole suisse sont fixées dans la Constitution fédérale à l'article 104 sur l'agriculture:

1 La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:
   a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population;
   b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;
   c. à l'occupation décentralisée du territoire.

Les citoyens suisses sont appelés à se servir de leurs droits politiques pour exiger la mise en œuvre de l'article 104. Ce qui doit absolument faire partie d'une politique agricole moderne et durable (dans le sens du maintien de la productivité), c'est la protection et la promotion des structures de production et d'approvisionnement existantes. Au moyen de bases législatives et des ordonnances correspondantes, il faut garantir à l'agriculture en général et aux paysans une base d'existence fiable et durable. Les «réformes» en cours empêchent la planification et la gestion de l'exploitation à long terme et contiennent avant tout des risques considérables lors du règlement de la succession. Il faut également exiger que l'ensemble des instruments – souvent présentés de façon anodine (règlement des paiements directs, base de calculs et leur application) –, servant principalement à l'assainissement structurel et conduisant à la disparition des petites et moyennes exploitations agricoles, soient éliminés.

Nous devons nous séparer de la «politique du beau temps» et penser de façon différenciée aux scénarios de crise potentiels. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons déterminer la réelle importance de l'agriculture pour notre indépendance politique et notre sécurité de l'approvisionnement. De même, nous pourrons promouvoir et soutenir les «primes de risque» nécessaires à développer une politique structurelle favorisant la sécurité alimentaire dans notre pays.

Actuellement, nous en avons encore le temps.

Une lueur d'espoir représente le massif rejet du contre-projet gouvernemental à l'initiative sur la «sécurité alimentaire» de l'*Union suisse des paysans*. Le projet des initiants avait été transformé en son contraire par le Conseil fédéral. Au lieu de donner une perspective aux familles paysannes suisses et de protéger l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires indigènes ainsi que de protéger les terres arables pour la production agricole, le Conseil fédéral propage l'accès au libre-échange agricole. Une telle réinterprétation d'une initiative populaire fédérale n'a pas été du goût des participants à la consultation concernant le contre-projet gouvernemental.

Une première possibilité pour renforcer l'agriculture indigène se présentera aux citoyens avec la votation populaire concernant l'initiative sur la sécurité alimentaire. Profitons-en pour transformer notre politique agricole de manière à ce quelle soit adaptée aux défis de l'avenir et fiable pour l'approvisionnement en denrées alimentaires indigènes de notre pays. •

Le miel, délice des dieux: matérialisation de l'assiduité des abeilles

Les plus petits animaux domestiques et leur grande utilité

par Heini Hofmann

En tant que symbole de l'assiduité et de productrice de l'or sucré, l'abeille à miel a une relation intime avec notre histoire culturelle. Mais comme le dard n'est pas loin du miel, le plus petit de tous les animaux domestiques est toujours resté un peu à l'écart des habitations humaines, dans sa propre petite cabane.

Rendons-lui visite et observons-la quand elle produit son miel, nous vivrons des miracles! L'organisation dans la ruche nous fascine, parce que nous y voyons un Etat et les abeilles en sont les citoyennes. Pourtant la comparaison ne tient pas la route. Les règles du jeu dans l'Etat des abeilles sont impitoyablement dures. L'individu n'a aucune importance, seul la communauté compte.

Gelée royale et pain d'abeilles

Dans l'Etat des abeilles, on trouve trois espèces totalement différentes, comparables à trois castes: la grande reine – l'unique femelle, les faux-bourdons males, qui constituent seulement 1 à 3% de la population totale et finalement le grand groupe des ouvrières qui n'ont qu'une courte vie, trois à quatre semaines pour la génération de printemps et quelques mois pour celle de l'hiver.

L'ouvrière passe ses premiers jours de vie, après sa sortie du berceau cireux hexagonal, comme femme de ménage à nettoyer les alvéoles pour devenir une bonne à tout faire en commençant par être nourrice: grâce à sa glande salivaire, elle produit le jus nutritif dénommé gelée royale et destiné à nourrir la reine et sert aussi de lait à la couvée. Si une larve ne reçoit que de la gelée royale comme nourriture, elle deviendra reine; si elle reçoit en outre du pollen mélangé à du nectar, ce qu'on appelle le pain d'abeilles, elle deviendra une ouvrière.

Le nectar et le miellat

Pourtant, à peine l'ancienne femme de ménage a-t-elle débuté dans son rôle de nourrice qu'elle prend en charge une nouvelle tâche en tant que travailleuse en construction; car entre temps les glandes cirières entre les anneaux de chitine sous le ventre fonctionnent. De là sortent des plaquettes de cire par la transpiration: le matériel de construction pour les alvéoles.

Un apprentissage n'est pas nécessaire, car le savoir-faire pour la construction des alvéoles est programmé.

Après environ trois semaines de vie, si pas avant, l'ouvrière commence… à vieillir. Elle doit à nouveau s'adapter, passe de l'abeille ouvrière à la récolteuse, du service intérieur au service extérieur. Maintenant, elle vole vers une vie pénible et dangereuse en dehors de l'essaim protecteur. En tant qu'abeille récolteuse, elle est responsable de l'approvisionnement alimentaire: le nectar, le miellat, le pollen et l'eau.

Deux matières premières liquides servent aux abeilles pour la fabrication du délicieux miel: pour le miel de fleurs, le nectar, le jus de fleurs sucré, et pour le miel de forêt, le miellat. Celui-ci est produit – dans la forêt, mais aussi dans les roselières et sur de nombreuses plantes herbacées – par des insectes absorbeurs (pucerons de feuilles ou d'écorce et cochenilles) qui se nourrissent de la sève élaborée des plantes en secrétant la partie superflue et sucrée de leur système de digestion et l'éjectant par excrétion sous forme de gouttes lumineuses, semblables à la gelée sur les épines et les feuilles.

Digestion et mâchement préalables

Le nectar et le miellat sont absorbés par les récolteuses avec la trompe et transportés dans un organe spécial, le jabot ou réservoir à miel. C'est pour ainsi dire l'estomac public. Si l'abeille veut le consommer pour elle-même, elle ouvre une valve, sur quoi une portion passe dans ses intestins. L'abeille doit butiner jusqu'à 1500 fleurs de trèfles pour remplir son jabot (qui pèse alors presque autant que l'abeille «vide»), et cinq douzaines d'estomacs remplis donnent à peine le contenu d'un dé de miel – un travail de Sisyphe!

Les abeilles laborieuses sur des fleurs de toutes les couleurs sont plus qu'une idylle; outre la récolte de pollen et de nectar, elles accomplissent un précieux travail de pollinisation. (photo ABT)

De retour à la ruche, le jabot va être régurgité dans une cellule. Les jeunes ouvrières de la ruche s'occupent alors de l'épaississement du nectar en absorbant plusieurs fois celui-ci au moyen de leur mandibule pour le bouger avec leur langue afin que l'eau puisse s'évaporer. Le délicieux miel est donc soigneusement digéré, régurgité et mâché au préalable – entièrement biologique…

Pendant le mâchement s'ajoutent des matières ayant des effets antibiotiques (inhibine) et des ferments provenant des glandes du liquide nutritif et salivaires. Le miel est ainsi tout autre chose qu'une habituelle solution d'eau sucrée. Quand la teneur en eau du miel est tombée à 18%, les cellules de provisions sont fermées, ceci toutefois – au contraire des alvéoles – avec un couvercle ne laissant pas passer l'air.

Le phénomène du sporange

Les récolteuses de pollen disposent d'une technique de travail encore plus ingénieuse que les abeilles à nectar. La poudre farineuse, formée dans les étamines de poussière des fleurs, servant de nourriture aux larves, est «emmagasinée» lors de la récolte. La couleur similaire de ces sacs de pollen, qui selon les plantes butinées peut varier du jaune citron (colza) à l'orange en passant par le rouge, le bleu et le vert jusqu'au noir-gris (pollen de pavot), montre que l'abeille butine toujours les mêmes fleurs. Les abeilles ne sont pas des papillons légers!

Avec une petite brosse située sur le talon de l'arrière-patte, le pollen resté collé est brossé du pelage. Puis, en frottant les pattes arrière l'une contre l'autre – les petits grains prisonniers dans les poils de la brosse sont extraits au moyen d'un peigne situé au bas de la patte et mélangés avec du nectar pour en faire une espèce de colle. Le pollen récolté par le peigne sur la face externe de la jambe est remorqué finalement avec la partie du talon transformé en vanne par des mouvements de levier dans la petite corbeille située sur la face externe du bas de la patte où le pollen est retenu par les longs poils du bord.

De cette façon, le pollen de la brosse droite parvient dans la corbeille de gauche – et vice-versa. Un éperon sur la paire de pattes du milieu sert à vider la miellée dans les cellules de provisions. C'est l'anatomie d'une fonction géniale ou autrement dit l'un de ces petits miracles, qui échappe à nos regards furtifs.

La propolis et le liquide de refroidissement

Outre le nectar et le pollen, les abeilles transportent encore d'autres substances: la résine de mastic (propolis) par exemple, donc la résine d'arbres servant à enduire des parasites infiltrés et tués par piqûres mais trop lourds pour être expulsés, comme le sphinx tête-de-mort et la musaraigne, et au renforcement des extrémités des cellules ou au rétrécissement du trou d'envol.

De l'eau est nécessaire pour garantir les phases de vie dans l'essaim et pour refroidir la ruche en été. Les abeilles tentent d'abord d'aérer en frétillant de leurs ailes. Si cela ne suffit pas, il faut apporter de l'eau dans la ruche pour y être évaporée. La production de miel est donc un processus complexe, accompli par des êtres minuscules dotés d'un cerveau grand comme une tête d'épingle!

Du voleur de miel à l'apiculteur

Les premiers amateurs de miel parmi les êtres humains aimaient à dérober les colonies d'abeilles sauvages dans les troncs d'arbres creux ou les fissures de rochers. Ce n'est qu'avec l'évolution de la culture que l'animal supérieur, l'être humain, réalisa qu'on ne pouvait profiter des abeilles que si l'on leur laissait ce dont elles ont besoin pour survivre. C'est ainsi que la pratique de l'exploitation naquit, où au début on tenait les colonies d'abeilles dans des corbeilles en paille.

Pendant longtemps, l'apiculture était l'affaire de l'agriculture. La ruche appartenait à la ferme comme le grenier et l'étable. L'apiculture était une activité accessoire modeste utile à de multiples niveaux: pour la pollinisation, le miel et la cire. Cependant, pour cette occupation paisible, comme l'est l'apiculture, il n'y avait plus de place dans l'économie agricole moderne; en outre, le pic des activités dans les champs coïncidait avec les mesures d'entretien nécessaires relatives à l'apiculture.

C'est pourquoi, l'élevage des abeilles a passé de plus en plus de l'agriculture à l'apiculture de loisirs. Aujourd'hui, la Suisse compte environ 20 000 apiculteurs possédant en moyenne 10 colonies. Cependant, tous deux restent dépendants l'un de l'autre; l'agriculture livre aux abeilles la miellée et celles-ci prennent en quelque sorte leur revanche avec le service de pollinisation! Outre le miel en tant que gain direct, il y a aussi l'utilité infiniment plus grande au niveau de l'économie nationale de la pollinisation des plantations et des cultures fruitières, car sans abeilles, il n'y aurait ni fruits ni légumes. •

(Traduction *Horizons et débats)*

Les abeilles voyageuses d'un apiculteur itinérant. (photo ABT)

Le miel est naturellement pur!

L'élément essentiel du miel est le sucre inverti, c'est-à-dire un mélange de glucose, fructose, du sucre de canne, de malt et d'autres sucres. Environ 95% de la substance sèche du miel est composée de glucides. Les 5% restant contiennent des acides organiques, des protéines, des acides aminés, des produits aromatiques, des minéraux, des lipides et des vitamines.

La cristallisation du miel – contrairement à ce qu'on dit – n'a rien à voir avec son authenticité. Plus la teneur en glucose est haute et celle de la fructose est basse, plus le miel cristallise vite; le miel de colza, par exemple, tout de suite après la récolte, le miel d'acacias par seulement après plusieurs années. Le miel est à conserver au mieux dans un endroit frais, sec et sombre. Une chaleur supérieure à 40°C et les fours à micro-ondes détruisent les précieux ingrédients.

Le miel n'est cependant pas seulement un denrée alimentaire mais aussi un remède. La faible teneur en eau et la teneur élevée en sucre tout comme le peroxyde d'hydrogène («le miel inhibine») et d'autres substances antibactériennes empêchent la croissance de microbes. C'est pourquoi le miel est recommandé pour divers usages, passant de l'asthme d'enfants aux blessures guérissant difficilement. Dans l'apithérapie, on utilise outre le miel également d'autres produits, tels le venin d'abeilles, la propolis, la cire et le pollen.

L'exposition sur le sujet

Le *Musée de la nature des Grisons,* situé à la Masanserstrasse 31 à Coire, montre du 29 avril au 20 septembre 2015, l'exposition temporaire «Wunderwelt der Bienen» [Le monde merveilleux des abeilles], vouée aussi bien aux abeilles à miel domestiques qu'aux plus de 600 espèces d'abeilles sauvages vivant en Suisse.

(www.naturmuseum.gr.ch)